



Inventaire et cartographie des zones humides de la commune de Burgnac (87)

Rédaction : Virginie BLOT et Manon ZAGO

Cartographie : Manon Zago

Prospections : Manon Zago

Août 2019

Référencement : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 2019. *Inventaire et cartographie des zones humides de la commune de Burgnac (87) – 44 p. + annexes*

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
6, ruelle du Theil – 87510 Saint-Gence
Tel : 05.55.03.29.07. Fax : 05.55.03.29.30.
Courriel : info@conservatoirelimousin.com
Site : www.conservatoirelimousin.com

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Table des Illustrations.....	3
I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
A. Les inventaires des zones humides dans le cadre du Contrat territorial Milieux Aquatiques de la Vienne médiane et ses affluents	4
B. La localisation du territoire cartographié : la commune de Burgnac	6
II. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE	9
A. La phase de prospection	9
1. La précision des ZDH	9
B. La saisie informatique.....	12
1. La base de données.....	12
2. Documents cartographiques	12
III. TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES INVENTORIÉES.....	13
IV. PRODUITS CARTOGRAPHIQUES.....	14
A. L'atlas cartographique des zones humides.....	14
1. Planches cartographiques des zones humides.....	15
B. L'atlas cartographique des impacts	21
1. Planches cartographiques des impacts	22
V. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE.....	27
A. La synthèse sur les milieux humides inventoriés.....	27
B. Compléments faunistique et floristique	34
C. La synthèse sur les impacts observés	37
VI. OBSERVATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE (ZDH)	40
VII. CONCLUSION	43
VIII. BIBLIOGRAPHIE	44
IX. ANNEXES.....	45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Carte 1 : Communes inventoriées entre 2010 et 2019</i>	5
<i>Carte 2 : Localisation générale (Burgnac, 87)</i>	6
<i>Carte 3 : Limites communales (Burgnac, 87)</i>	7
<i>Carte 4 : Réseau hydrographique simplifié (Burgnac, 87)</i>	8
<i>Carte 5 : Plan d'assemblage des dalles cartographiques (Burgnac, 87)</i>	10
<i>Carte 6 : Localisation des zones humides, dalle 1 (Burgnac, 87)</i>	15
<i>Carte 7 : Localisation des zones humides, dalle 2 (Burgnac, 87)</i>	16
<i>Carte 8 : Localisation des zones humides, dalle 3 (Burgnac, 87)</i>	17
<i>Carte 9 : Localisation des zones humides, dalle 4 (Burgnac, 87)</i>	18
<i>Carte 10 : Localisation des zones humides, dalle 5 (Burgnac, 87)</i>	19
<i>Carte 11 : Localisation des zones humides, dalle 6 (Burgnac, 87)</i>	20
<i>Carte 12 : Localisation des impacts, dalle 2 (Burgnac, 87)</i>	22
<i>Carte 13 : Localisation des impacts, dalle 3 (Burgnac, 87)</i>	23
<i>Carte 14 : Localisation des impacts, dalle 4 (Burgnac, 87)</i>	24
<i>Carte 15 : Localisation des impacts, dalle 5 (Burgnac, 87)</i>	25
<i>Carte 16 : Localisation des impacts, dalle 6 (Burgnac, 87)</i>	26
<i>Carte 17 : Espèces d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Burgnac</i>	34
<i>Photo 1 : Première de couverture du guide d'identification</i>	11
<i>Photo 2 : Mosaïque de mégaphorbiaie/boisement marécageux</i>	14
<i>Photo 3 : Pâturage mésohygrophile (Burgnac, 87)</i>	29
<i>Photo 4 : Fourrés marécageux de saules (Burgnac, 87)</i>	30
<i>Photo 5 : Prairie humide temporairement inondable (Burgnac, 87)</i>	30
<i>Photo 6 : Mégaphorbiaie (Burgnac, 87)</i>	31
<i>Photo 7 : Cariçaie (Burgnac, 87)</i>	32
<i>Photo 8 : Végétation fontinale (Burgnac, 87)</i>	33
<i>Photos 9, 10 et 11 : Grenouilles indéterminées (Burgnac, 87)</i>	35
<i>Photo 12 : Orchis à fleurs lâches (Burgnac, 87)</i>	35
<i>Tableau 1 : Récapitulatif des milieux du guide d'identification simplifié des zones humides du Limousin présents sur la commune de Burgnac(87)</i>	13
<i>Tableau 2 : Synthèse surfacique des zones humides inventoriées</i>	27
<i>Tableau 3 : Répartition surfacique des zones humides par type d'impact</i>	37
<i>Tableau 4 : Répartition surfacique des zones humides par type de pâturage</i>	38
<i>Tableau 5 : Répartition surfacique des taux de déprise sur les zones humides</i>	38
<i>Tableau 6 : Répartition surfacique des types de drainage sur les zones humides</i>	39
<i>Tableau 7 : Récapitulatif surfacique des ZDH et zones humides cartographiées</i>	41
<i>Tableau 8 : Population par communes inventoriées entre 2010 et 2019</i>	42

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A. LES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE LA VIENNE MÉDIANE ET SES AFFLUENTS

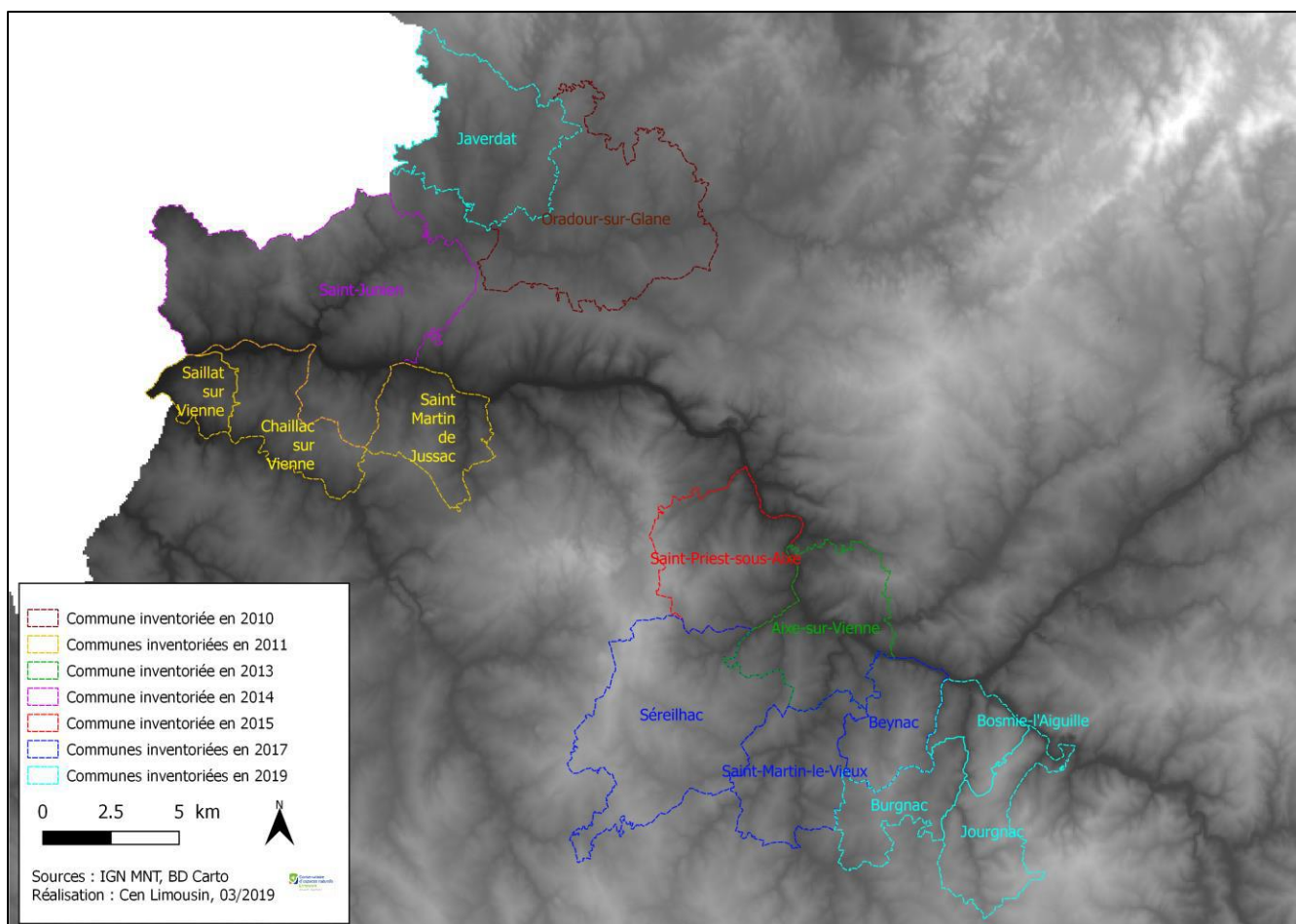
Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de la Vienne Médiane et ses affluents a pour objectif principal d'obtenir le bon état écologique des masses d'eau. La coordination du programme est assurée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et le Syndicat Mixte Vienne Gorre (SMVG). Huit autres porteurs de projets se sont engagés à réaliser des actions visant à améliorer la qualité de l'eau, la continuité écologique, la gestion des zones humides et la sensibilisation du public. Il s'agit du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (Cen Nouvelle-Aquitaine), du PNR Périgord Limousin, des Fédération de Pêche de Haute-Vienne et Charente, de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, de la Fédération Régionale des CIVAM (FRCIVAM), de l'Université de Limoges au travers du laboratoire GRESE et de la Fédération Départementale pour la Gestion et la Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Le Cen Nouvelle-Aquitaine porte plusieurs actions sur les zones humides. Ainsi, il réalise de la maîtrise foncière, rédige des plans de gestion des zones humides, réalise les travaux de restauration et d'entretien. Par ailleurs, des études sont prévues tels que les inventaires de zones humides à l'échelle communale sur le territoire du SABV.

Dans ce contexte, la cartographie des zones humides est destinée à compléter ainsi qu'à affiner l'inventaire des Zones à Dominante Humide¹ (ZDH) du territoire réalisée par le bureau d'étude « I-MAGE Consult » pour l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

De 2010 à 2015, dans le cadre du Contrat Restauration Entretien des bassins de la Vienne moyenne et du bassin de la Glane, le Cen Nouvelle-Aquitaine a réalisé les inventaires des zones humides des communes d'Oradour-sur-Glane, Saint-Martin-de-Jussac, Chaillac-sur-Vienne, Saillat-sur-Vienne, Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien et Saint-Priest-sous-Aixe. Dans le cadre du CTMA, le Cen a réalisé en 2017 la cartographie des zones humides des communes de Saint-Martin-le-Vieux, Beynac et Séreilhac et en 2019 celle des zones humides de Burgnac, Journac, Bosmie-l'Aiguille et Javerdat.

¹ Etude réalisée par le bureau d'étude I-MAGE Consult (2008).



Carte 1: Communes inventoriées entre 2010 et 2019

Comme ce fut le cas sur les autres communes étudiées, les prospections de terrain effectuées sur le territoire de Burgnac ont eu pour objet d’inventorier de façon la plus exhaustive possible et de caractériser les zones humides ainsi que de tester la validité des périmètres des ZDH délimités par l’étude précédemment citée. Elles permettent aussi de recenser les activités menées sur ces zones, de prendre note des évolutions naturelles ou anthropiques en cours

B. LA LOCALISATION DU TERRITOIRE CARTOGRAPHIÉ : LA COMMUNE DE BURGNAC

- Informations administratives²

Région : Limousin

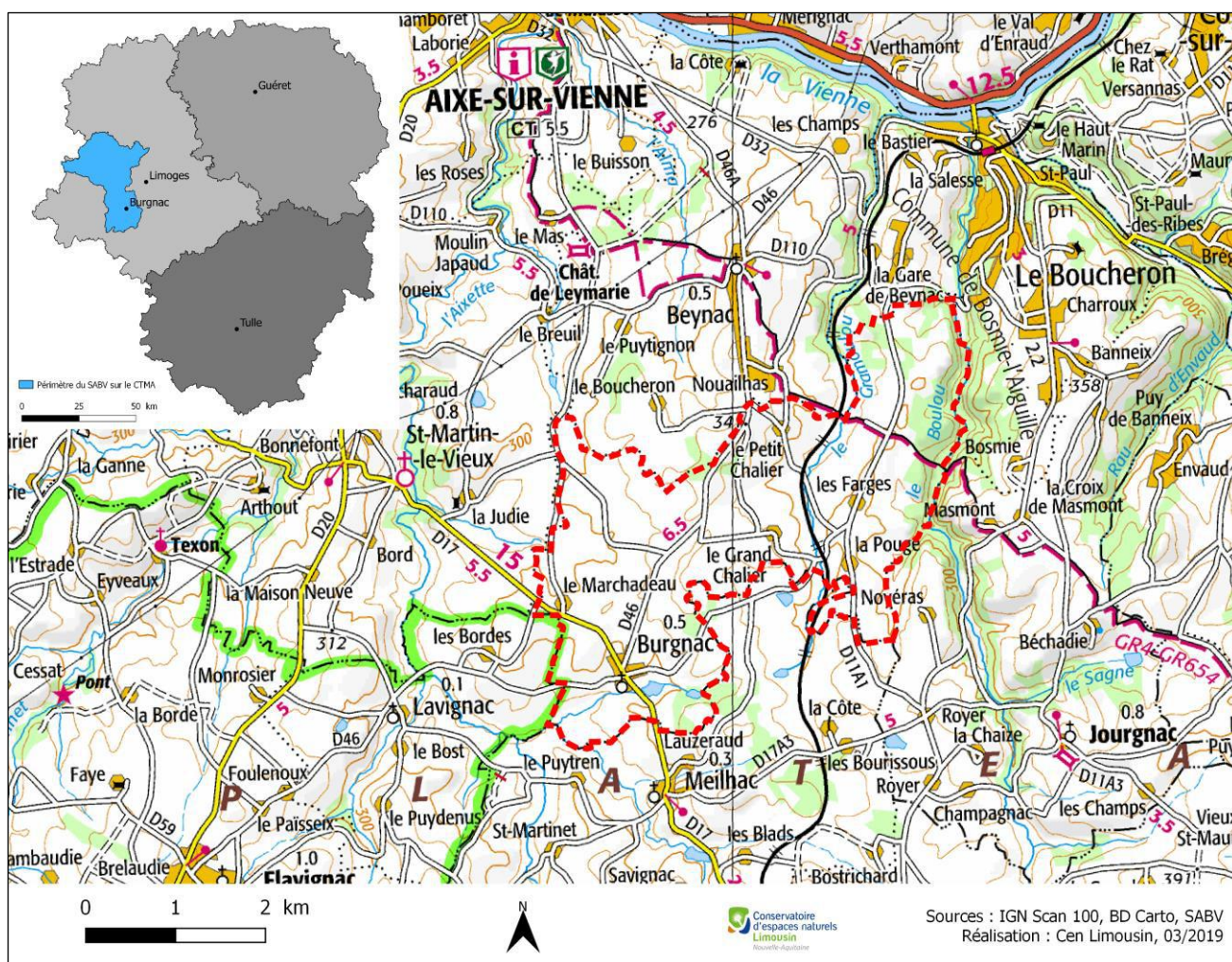
Département : Haute-Vienne (87)

Canton : Aix-sur-Vienne

Communauté de communes : Val de Vienne

Superficie de la commune : 1150 ha

Population totale : 836 habitants (2016)



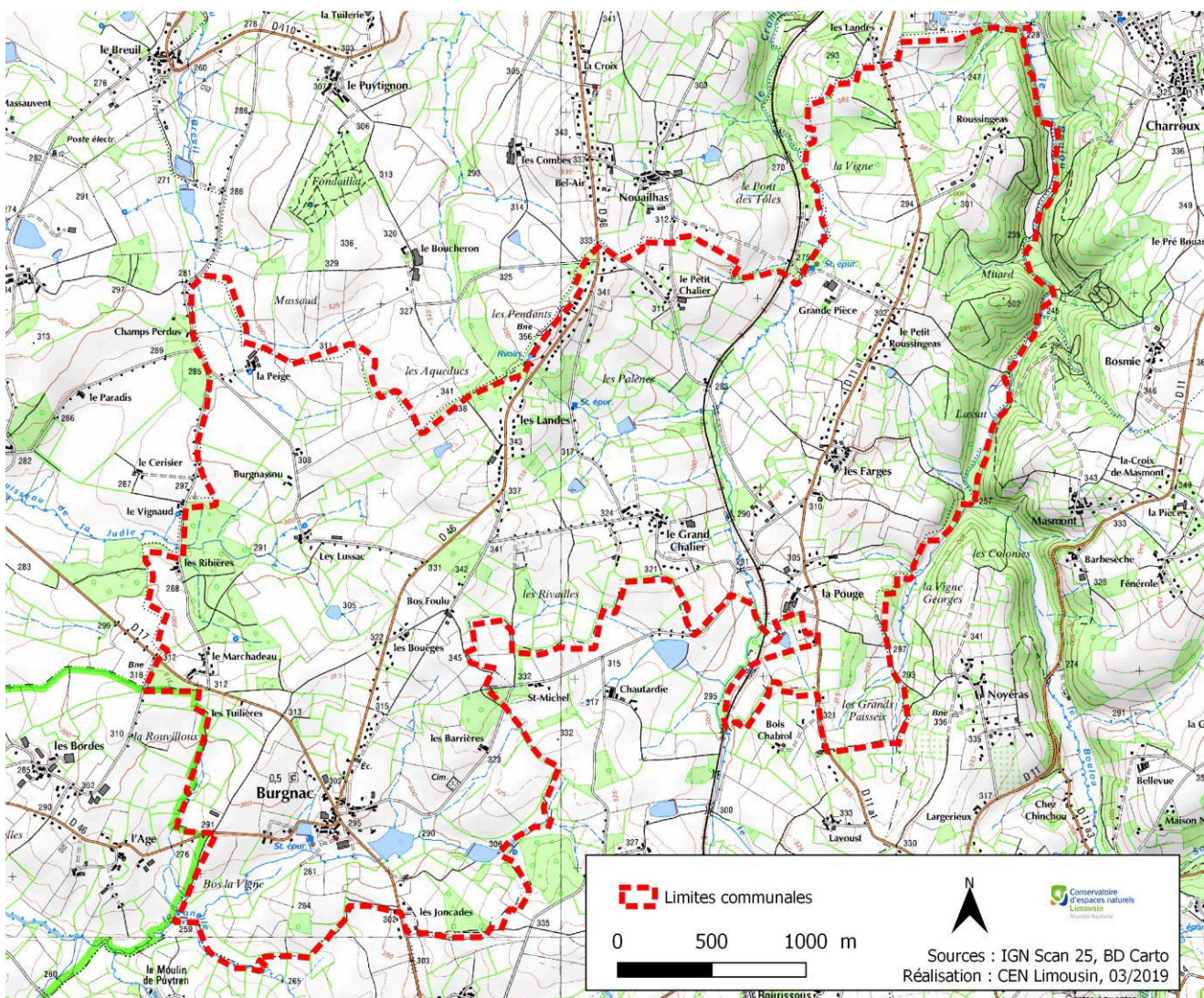
Carte 2 : Localisation générale (Burgnac, 87)

²Source : INSEE

La commune de Burgnac se situe à 17 km au Sud-Ouest de Limoges, préfecture départementale.

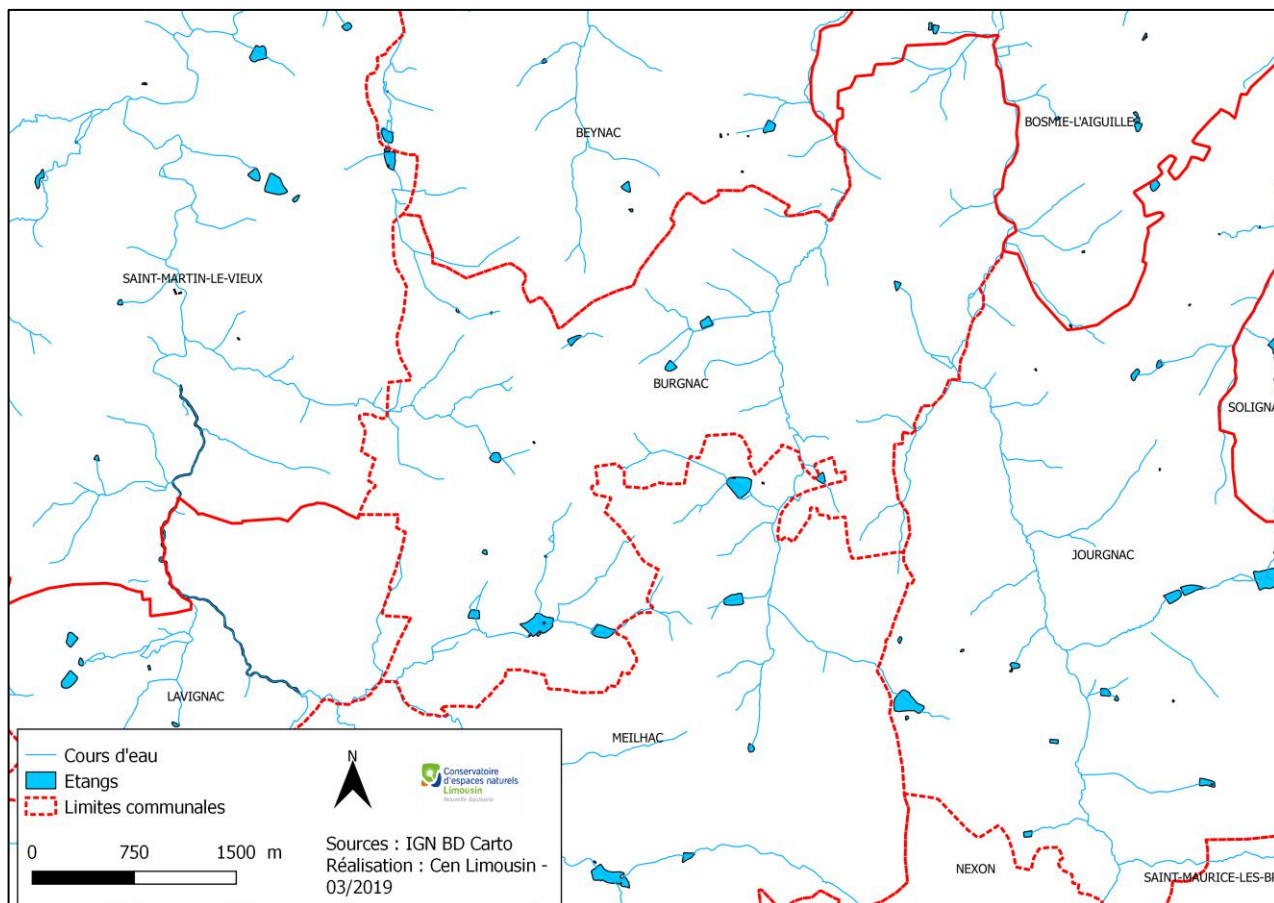
Le secteur est sous influence d'un climat océanique dégradé, avec des précipitations moyennes annuelles autour de 1055 mm et des températures moyennes annuelles proches de 11°C.

L'altitude varie entre 229 et 352 mètres, avec une moyenne de 316 mètres. Le point le plus bas se situe à l'extrémité Nord-Est, au niveau du Boulou. Le plus haut se situe à l'Ouest de la D46, près du hameau « Les Pendants », limitrophe avec la commune de Beynac.



Carte 3 : Limites communales (Burgnac, 87)

La commune de Burgnac constitue une zone de source. En effet, elle comprend les sources du ruisseau de la Judie et celles du ruisseau du Breuil, affluents de l'Aixette ainsi que la majeure partie des sources du Cramoulou, affluent de la Vienne. Quelques sources de ruisseau se jettent dans la Vanelle, confluent de l'Aixette et d'autres dans le Boulou, affluent de la Vienne.



Carte 4 : Réseau hydrographique simplifié (Burgnac, 87)

II. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Les rôles et fonctions des zones humides sont multiples (aide à la reconquête ou la conservation de la qualité de l'eau, possibilité d'expansion des crues, biodiversité ...). Chaque habitat renferme ses fonctions propres. C'est donc l'agencement et la somme des différents biotopes qui permettent de tendre vers une bonne fonctionnalité de l'écosystème dans son ensemble. L'inventaire vise à identifier les différents milieux et à appréhender la mosaïque d'habitats qui composent les zones humides de la commune.

Le premier écueil à éviter est la méconnaissance de l'organisation des zones humides. Une échelle cartographique trop large a pour conséquence « l'oubli » d'habitats de surfaces relativement faibles. A l'inverse, une unité descendant systématiquement à l'habitat invite à se pencher sur un nombre de micro-zones qui peuvent avoir un caractère relativement anecdotique. Dans un contexte d'inventaire à l'échelle communale, cette approche imposerait un temps de réalisation disproportionné par rapport à la valeur ajoutée de cette information. Aussi, l'analyse et l'exploitation d'une multitude de données demeurent délicates pour la réalisation de travaux de conservation d'habitats. La difficulté de lecture des données, et/ou l'accumulation des actions qui peuvent en découler, engendre fréquemment des mises en œuvre compliquées desquelles découlent une entrave à la réalisation (difficulté de gestion, coût...).

Pour ces raisons, la cartographie des zones humides a comme échelle de prospection 1/10 000ème (soit 1 cm pour 100 m) et s'appuie sur les contours connus des Zones à Dominantes Humides (ZDH) ainsi que sur le « guide de l'identification des zones humides du Limousin »³. Le déroulement de l'inventaire reste classique : une phase de prospection suivie de la saisie informatique des éléments relevés.

A. LA PHASE DE PROSPECTION

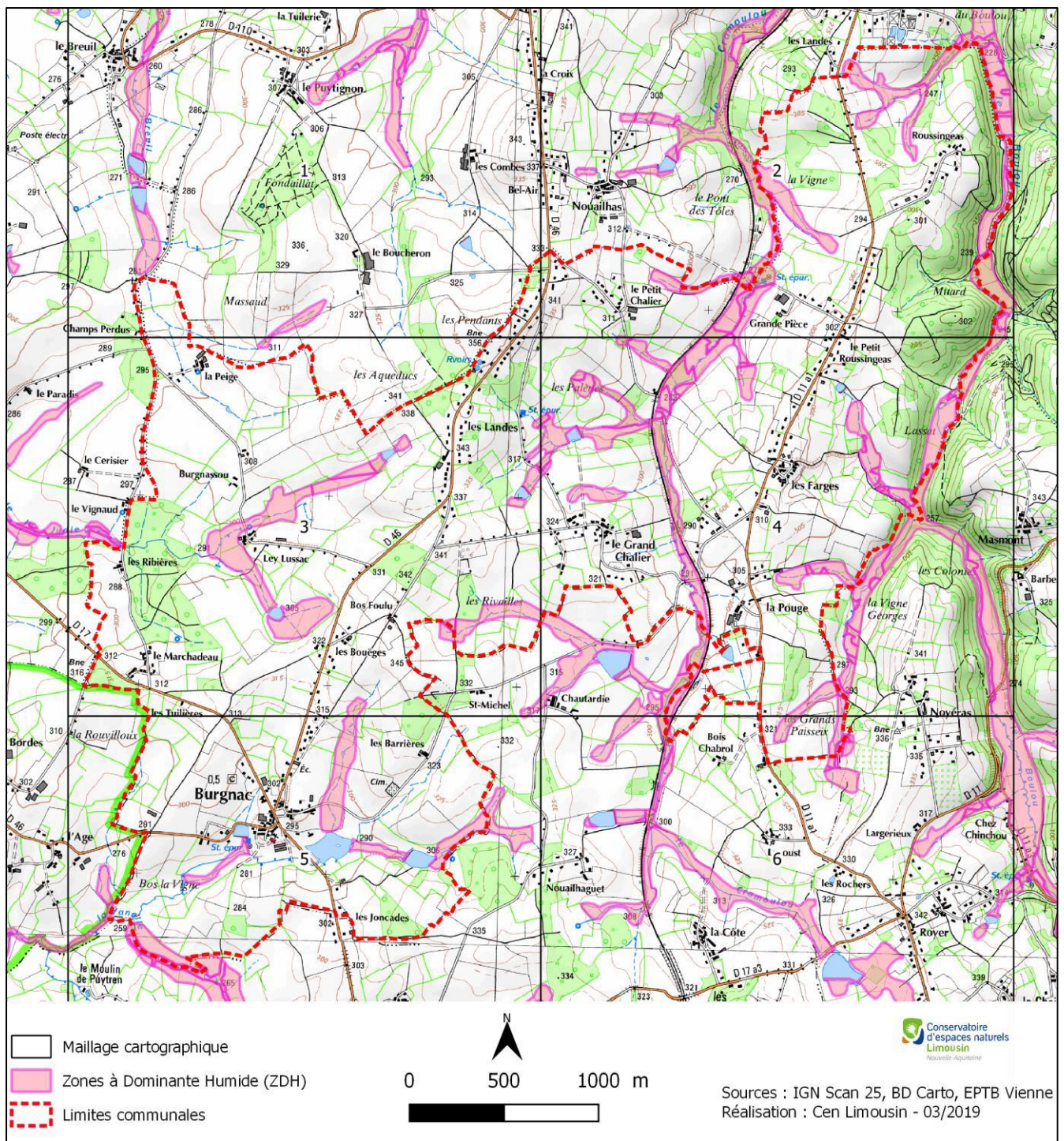
1. LA PRÉCISION DES ZDH

La phase dite « de terrain » s'appuie sur l'inventaire existant des ZDH qui a été considéré comme l'équivalent d'une pré-étude. Cette démarche découle de la volonté de valoriser des études déjà existantes tout en ciblant un gain de temps de travail et des premiers résultats encourageants obtenus dans le cadre de travaux similaires réalisés depuis 2010.

La zone d'étude a été découpée en 6 dalles pour que la prospection puisse s'appuyer sur un maillage au 1/10000ème. Comme évoqué ci-dessus, cette échelle permet de préciser la cartographie indicative des ZDH tout en permettant une observation adaptée à un territoire communal, tant pour la connaissance des milieux que pour leur gestion.

Les prospections, effectuées entre avril et juin 2019, ont consisté à parcourir la totalité des ZDH avec comme but la caractérisation des milieux humides, la définition de leur contour respectif, l'observation des pratiques éventuelles qui y prévalent et des éventuelles atteintes qui peuvent leur être portée.

³ Direction Régionale de l'Environnement du Limousin (édition 2009).



Carte 5 : Plan d'assemblage des dalles cartographiques (Burgnac, 87)

Burgnac (87) - Cartographie des zones humides 2019

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine - 6, ruelle du Theil - 87510 St-Gence

Tel : 05.55.03.29.07. Fax : 05.55.03.29.30.

Courriel : info@conservatoirelimousin.com

Le guide d'identification simplifiée des zones humides du Limousin

Pour l'identification des milieux inventoriés, l'outil de référence utilisé est le « guide d'identification des zones humides du Limousin », ouvrage réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif central à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin (édition 2009).

Ce document renferme 18 fiches correspondant à 18 grands types de milieux humides, qui eux même peuvent rassembler plusieurs habitats proches écologiquement. Pour exemple, la fiche 15 (cf. annexe1 - p.46) nommée «Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles» réunit 2 habitats ; celui des « Communautés à Reine des prés et communauté associées » (CB 37.1) avec les « lisières humides à grandes herbes » (CB 37.7).

L'intérêt de ce guide spécifique au Limousin réside dans les grandes compétences (botaniques, phytosociologiques...) de l'organisme réalisateur et dans la pertinence du regroupement de certains habitats pour une gestion des zones humides à l'échelle d'un territoire communal. Cela permet aussi aux responsables et techniciens des communes concernées de disposer d'un outil relativement simple et largement partagé pour mieux connaître leur territoire.

L'association de la précision des contours des ZDH à l'utilisation du guide nous semble bien correspondre à l'équilibre recherché entre :

- la connaissance des milieux (identification individuelle et agencement de la mosaïque),
- la cohérence d'une unité de gestion,
- la faisabilité technique à œuvrer pour le maintien ou la restauration des zones humides.

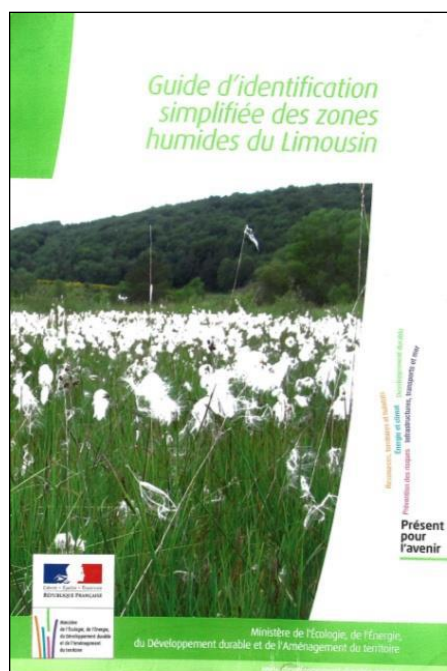


Photo 1 : première de couverture du guide d'identification

B. LA SAISIE INFORMATIQUE

La saisie informatique a été faite sur Système d'Information Géographique (Logiciel QGIS 2.18.28) au 1/2000.

1. LA BASE DE DONNÉES

Les informations relatives à chaque polygone créé sont consignées dans la table attributaire. La base de données contient :

- les références, numéro(s) et dénomination(s) de fiche(s), du guide de l'identification des zones humides du Limousin,
- les références, code(s) et dénomination(s) d'habitat(s), selon la typologie européenne « EUNIS ».
- le pourcentage de surface des différents habitats lorsque le milieu délimité est composé de biotopes différents,
- le type d'impact observé (pâturage, fauchage, drainage, fermeture du milieu, piétinement...).

2. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

Les documents cartographiques sont restitués au 1/10000ème sous forme d'atlas qui est en adéquation avec le plan d'assemblage des dalles cartographiques (cf. p10). Ils distinguent les zones humides (cf. p15) et les impacts (cf. p22).

III. TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES INVENTORIÉES

Sur la commune de Burgnac, 12 des milieux présents dans le guide de l'identification des zones humides du Limousin ont été inventoriés (cf. Annexe 1)

Tableau 1 : Récapitulatif des milieux du guide d'identification simplifié des zones humides du Limousin présents sur la commune de Burgnac (87)

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MILIEUX DU GUIDE D'IDENTIFICATION SIMPLIFIEE DES ZONES HUMIDES DU LIMOUSIN (2009)			
N°FICHE	NOM DE LA FICHE	Code et dénomination CORINE biotopes	Code et dénomination Code Eunis
3	Gazons amphibies	22.31 : Communautés amphibies pérennes septentrionales 22.32 : Gazons amphibies annuels septentrionnaux	C3.41 : Communautés amphibies vivaces euro-sibériennes
4	Végétations des sols inondables eutrophes	22.33 : Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>	C3.52 : Communautés à [Bidens] (des rives des lacs et des étangs)
5	Végétation fontinales et des suintements	54.1 : Sources	C2.11 : Sources d'eau douces
6	Prairies flottantes	53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	C3.254 : Formations des bords des eaux à [Calamagrostis]
7	Roselières et cariçaie	53.1 : roselières 53.2 : communautés à grandes Laïches	C3.2 : Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux D5.2 : Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre
8	Prés tourbeux	37.22 : prairies à Jonc acutiflore 37.31 : prairies à Molinie et communautés associées	E3.42 : Prairies à [Juncus acutiflorus] E3.51 : Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées
9	Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles	37.32 : Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	E3.52 : Prairie à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]
12	Prairies humides temporairement inondables	37.2 : prairies humides eutrophes	E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
13	Prairies mésohygrophiles	38.1 : pâtures mésophiles	E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
15	Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles	37.1 : communautés à Reine des prés et communautés associées 37.7 : lisières humides à grandes herbes	E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses E5.4 : Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères
16	Fourrés et bois marécageux	44.9 : bois marécageux d'Aulnes, Saules et Myrte des marais 41.51 : bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux	G1.41 : Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide G1.81 : Bois atlantiques de [Quercus robur] et [Betula]
17	Fourrés et bois riverains	44.1 : formations riveraines de Saules 44.3 : forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	G1.11: Saulaies riveraines G1.21 : Forêts riveraines à [Fraxinus] et [Alnus], sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux

IV. PRODUITS CARTOGRAPHIQUES

Les observations de terrain ont permis de réaliser deux grands types de cartes représentant la localisation :

- des milieux humides,
- des impacts observés.

A. L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES

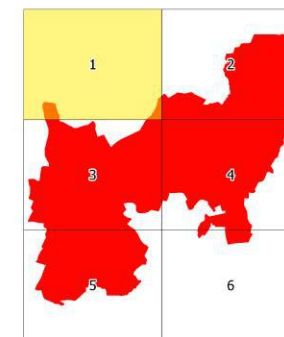
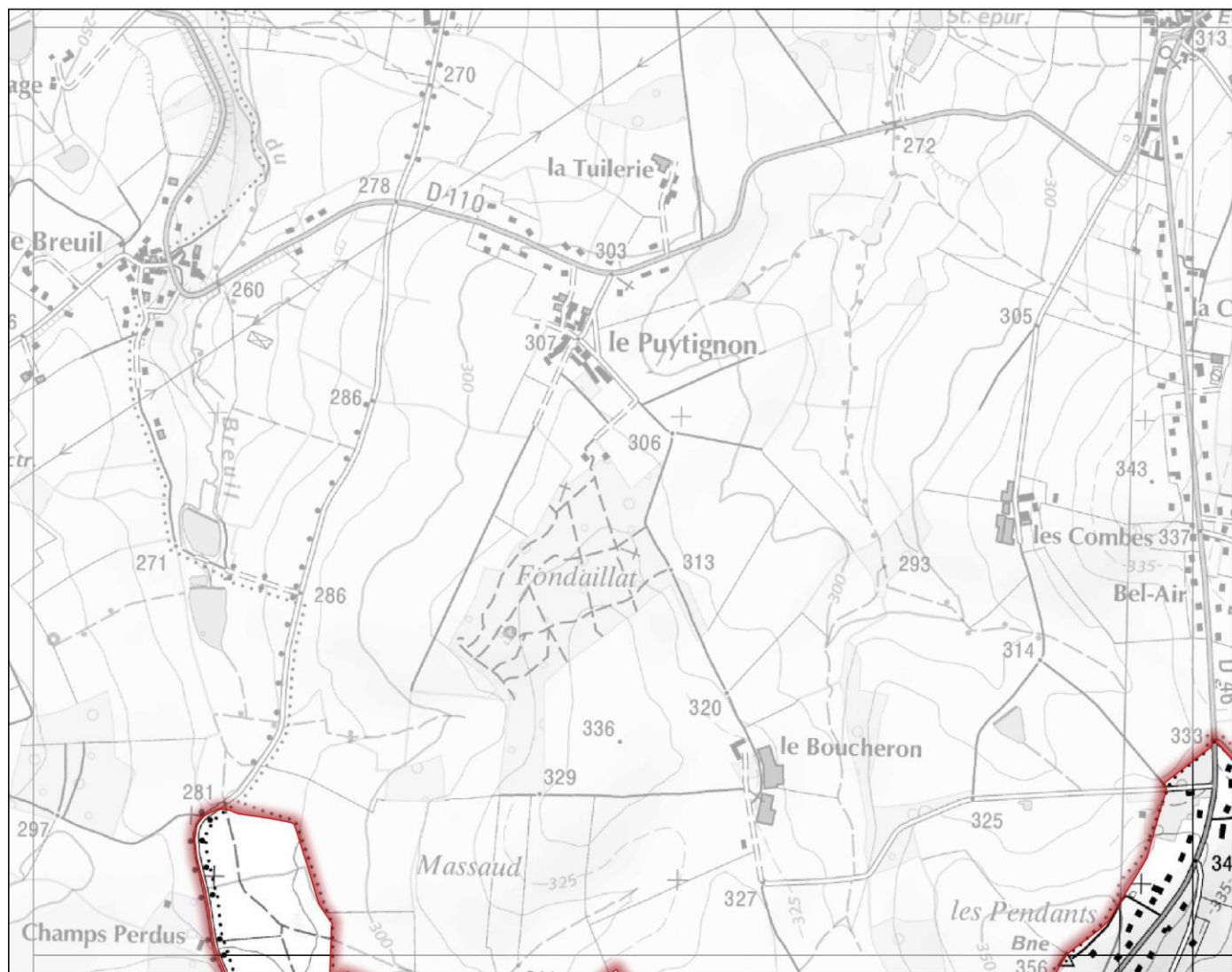
Sur les 1150 hectares du territoire de la commune de Burgnac, près de 63,22 hectares de zones humides ont été relevés. Comme dit précédemment, la carte qui les représente est élaborée sous forme d'atlas qui regroupe 6 planches cartographiques. Les 6 planches produites se superposent aux 6 dalles de prospection (cf. p.10).

Les différents types de zones humides rencontrées sont symbolisés par des aplats de couleur. Dans le cas de mosaïque, le milieu dominant est nommé en premier. Par exemple, quand une mégaphorbiaie (fiche n°15) est en mélange avec un boisement marécageux (fiche n°16), une mosaïque notée « 15/16 » indique que la surface de la mégaphorbiaie est supérieure à celle du boisement marécageux. Inversement, une mosaïque notée « 16/15 » indique que la surface du boisement marécageux est supérieure à celle de la mégaphorbiaie.



Photo 2 : Mosaïque de mégaphorbiaie/boisement marécageux

1. PLANCHES CARTOGRAPHIQUES DES ZONES HUMIDES

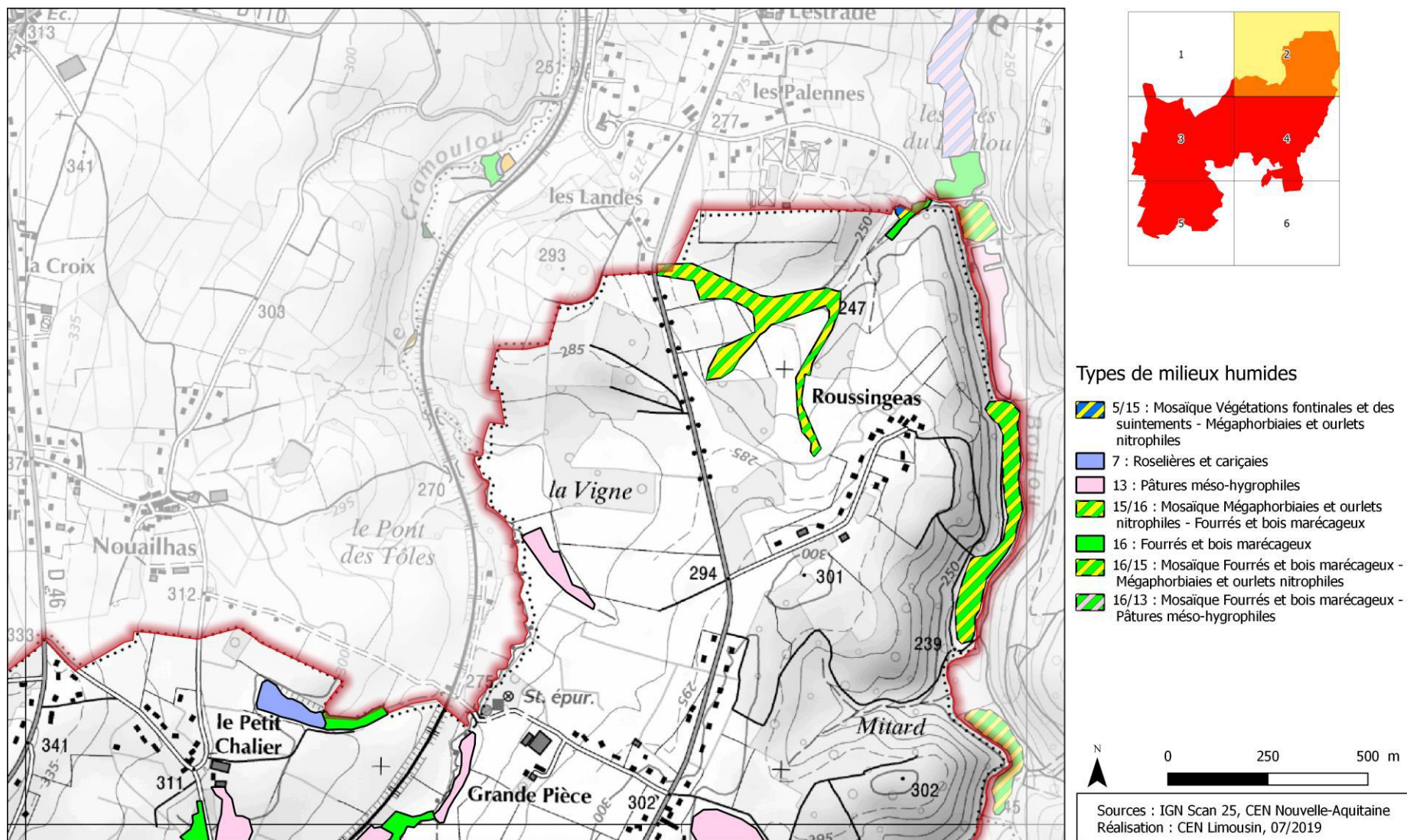


Types de milieux humides
Pas de zone humide inventoriée

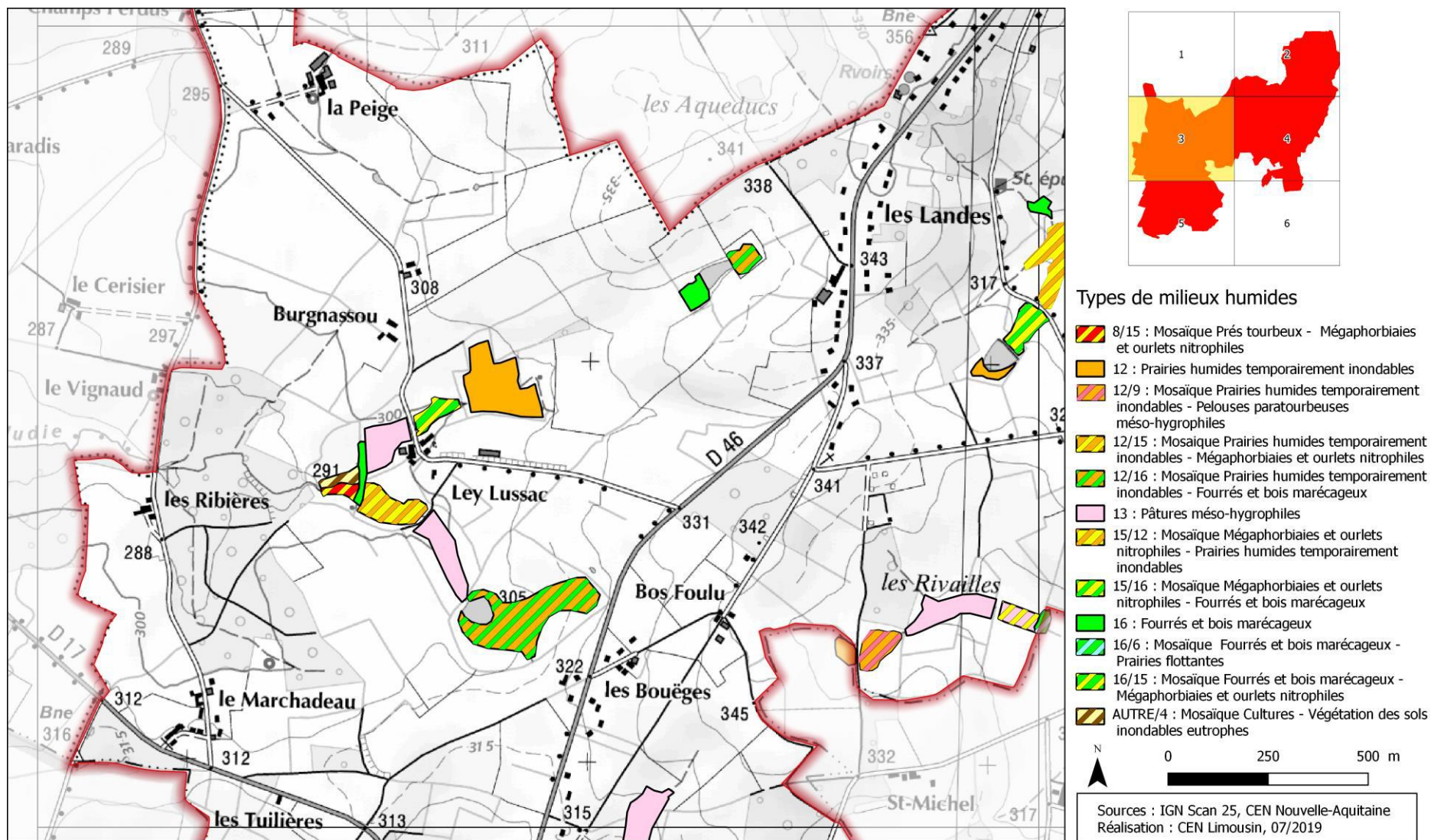


Sources : IGN Scan 25, CEN Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : CEN Limousin, 07/2019

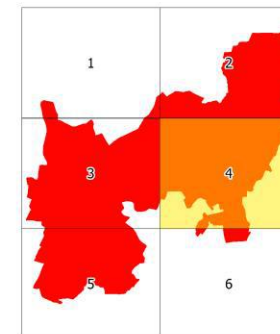
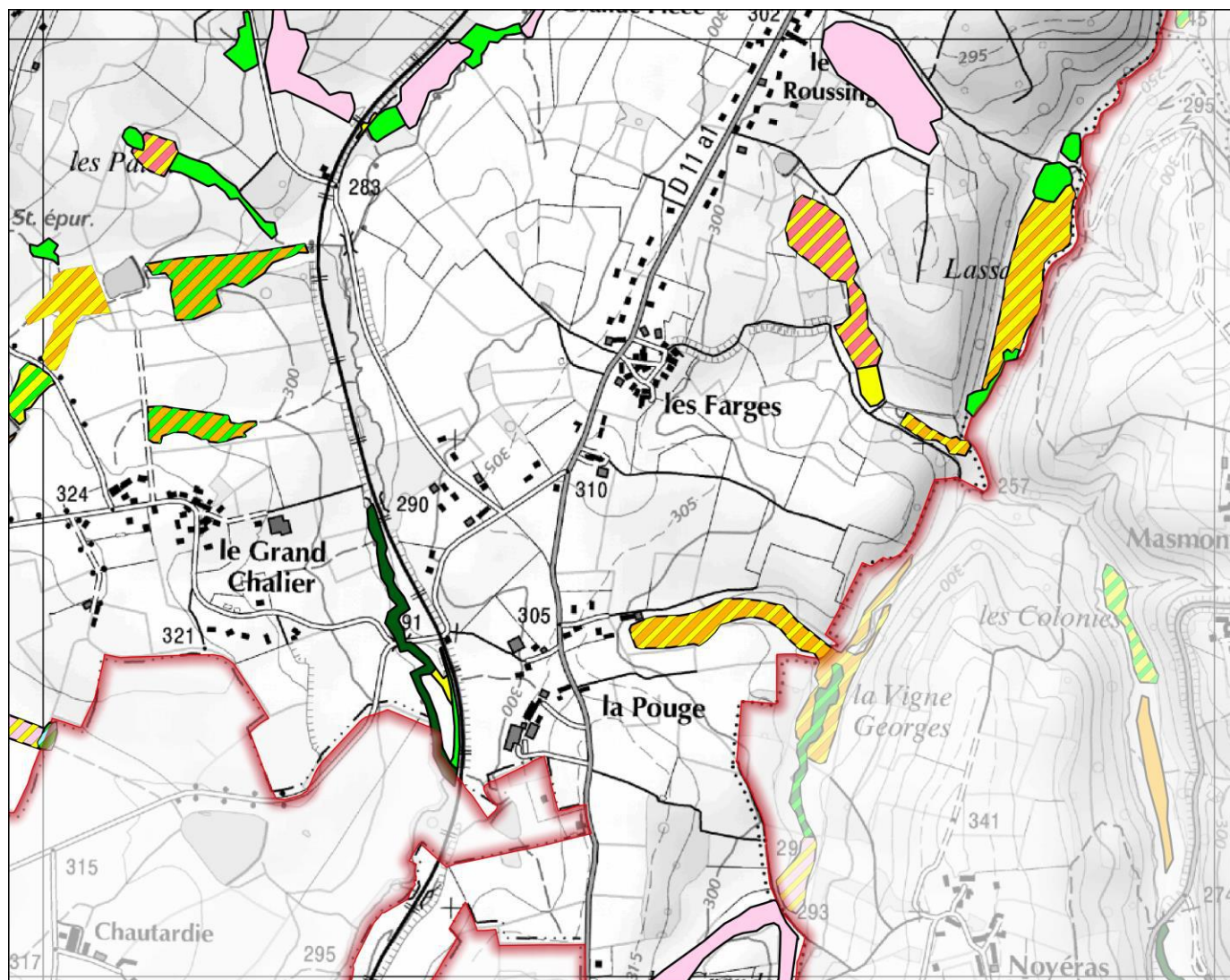
Carte 6 : Localisation des zones humides, dalle 1 (Burgnac, 87)



Carte 7 : Localisation des zones humides, dalle 2 (Burgnac, 87)



Carte 8 : Localisation des zones humides, dalle 3 (Burgnac, 87)



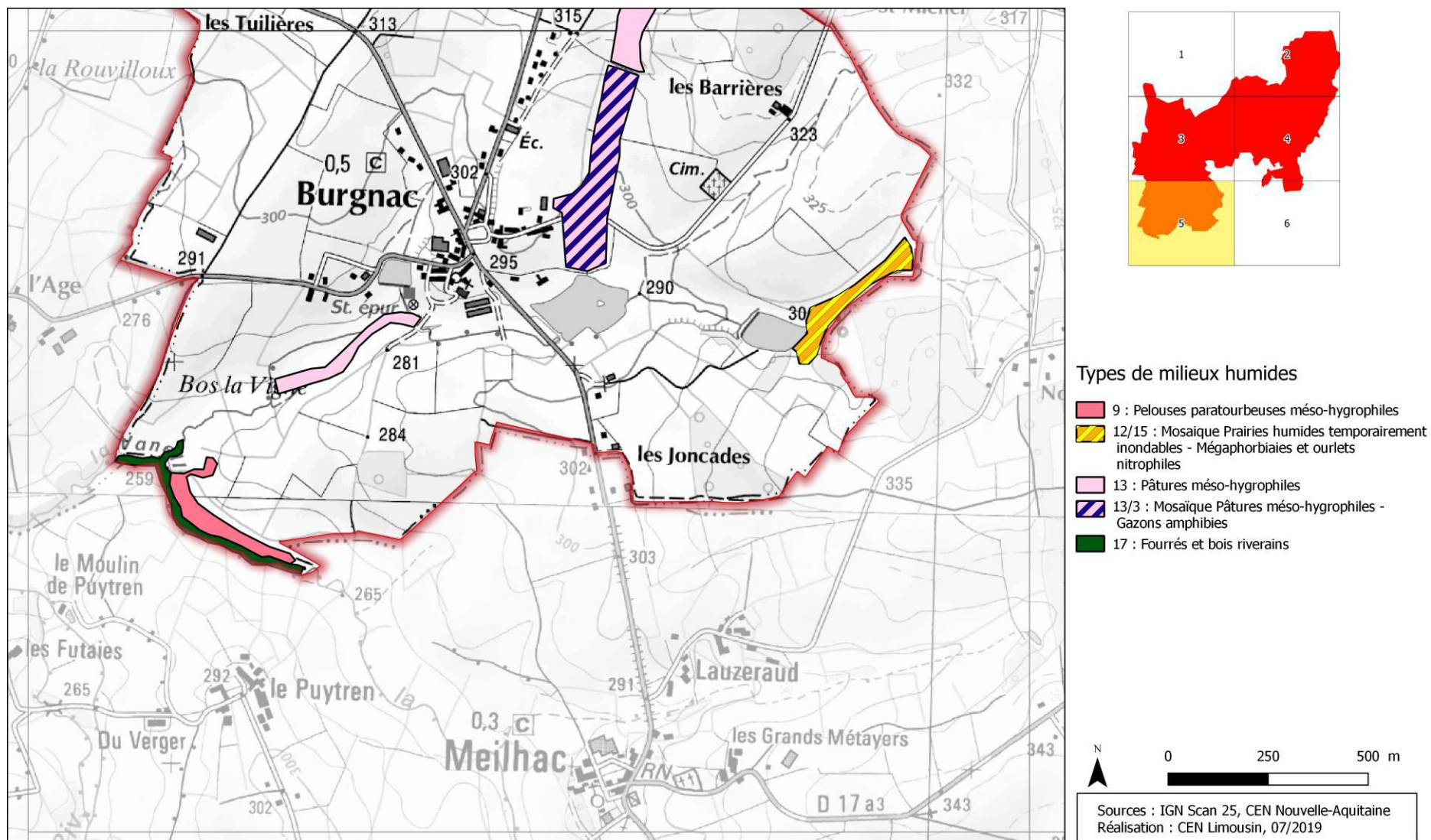
Types de milieux humides

-  9/15 : Mosaïque Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles - Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles
-  12/15 : Mosaïque Prairies humides temporairement inondables - Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles
-  12/16 : Mosaïque Prairies humides temporairement inondables - Fourrés et bois marécageux
-  13 : Pâtures méso-hygrophiles
-  15 : Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles
-  15/12 : Mosaïque Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles - Prairies humides temporairement inondables
-  15/16 : Mosaïque Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles - Fourrés et bois marécageux
-  16 : Fourrés et bois marécageux
-  16/6 : Mosaïque Fourrés et bois marécageux - Prairies flottantes
-  17 : Fourrés et bois riverains

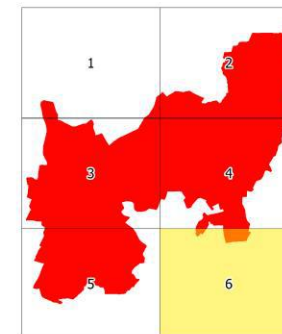
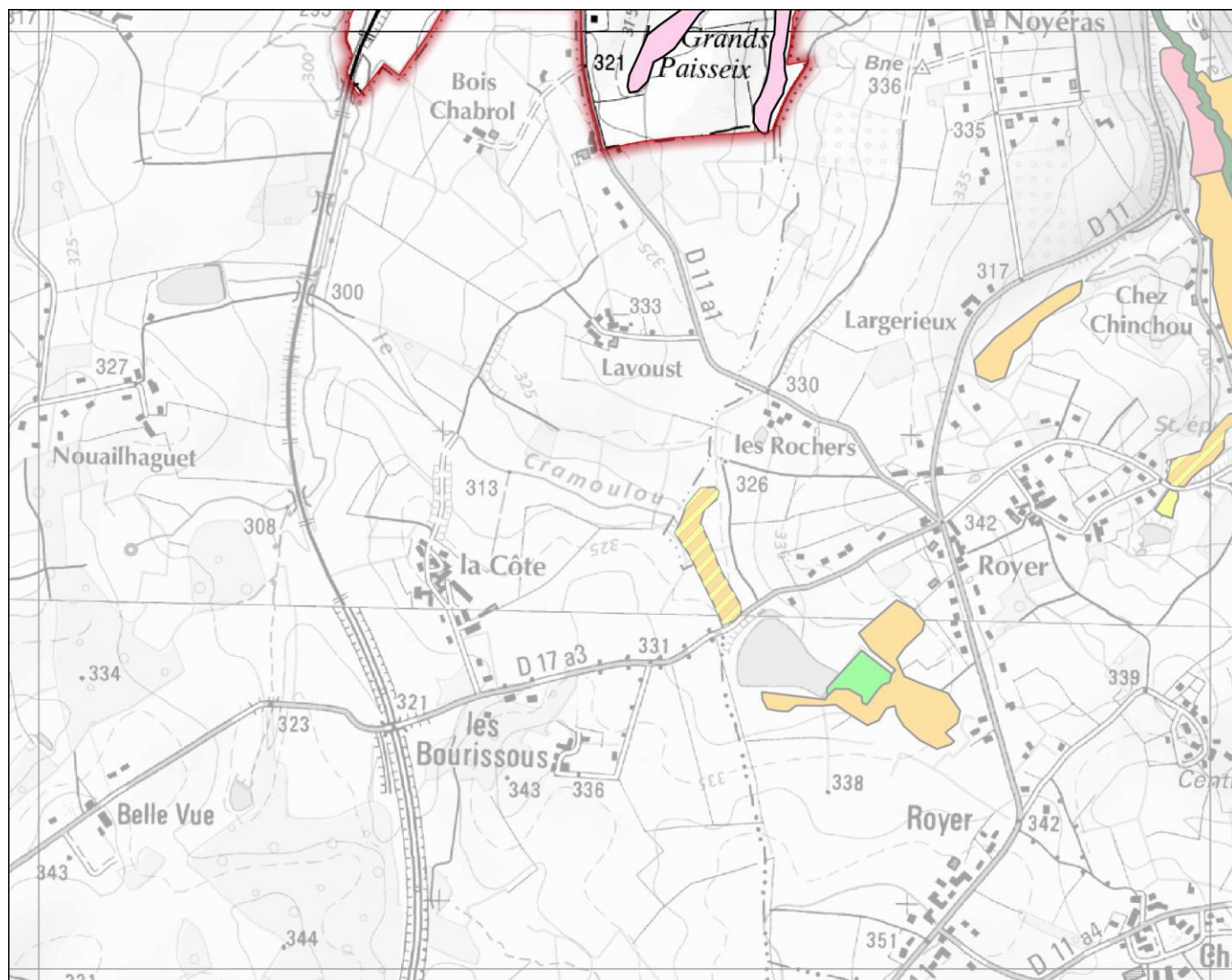


Sources : IGN Scan 25, CEN Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : CEN Limousin, 07/2019

Carte 9 : Localisation des zones humides, dalle 4 (Burgnac, 87)



Carte 10 : Localisation des zones humides, dalle 5 (Burgnac, 87)



Types de milieux humides

13 : Pâtures méso-hygrophiles



Sources : IGN Scan 25, CEN Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : CEN Limousin, 07/2019

Carte 11 : Localisation des zones humides, dalle 6 (Burgnac, 87)

B. L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES IMPACTS

La carte des **interventions humaines ou des processus naturels** influant sur les zones humides de Burgnac (44,24 ha) est également présentée sous la forme d'un atlas qui regroupe 5 planches cartographiques. Ces 5 planches se superposent aux dalles de prospection (cf. p.10). La dalle 1 n'est pas représentée car aucune zone humide n'a été identifiée (cf. p.19). Les différents types d'impacts naturels ou anthropiques rencontrés sont symbolisés par des aplats de couleur, des motifs ou des points précis.

Il faut insister sur le fait que ces activités ou actions impactantes sur l'état des zones humides ne sont pas de même nature. Certaines (pâturage, fauche, rigoles) relèvent de l'entretien ordinaire et leur perpétuation est la condition du maintien des zones humides ouvertes. D'autres peuvent avoir une influence négative sur la pérennité de la zone humide.

Les utilisations et aménagements constatés ont été **consignés suivant le classement suivant** :

- Le pâturage
 - o Bovin
 - o Ovin
 - o Equin
- Le drainage
 - o Rigole (creusement < à 30/30cm, traditionnel en Limousin)
 - o Fossé (creusement > à 30/30cm)

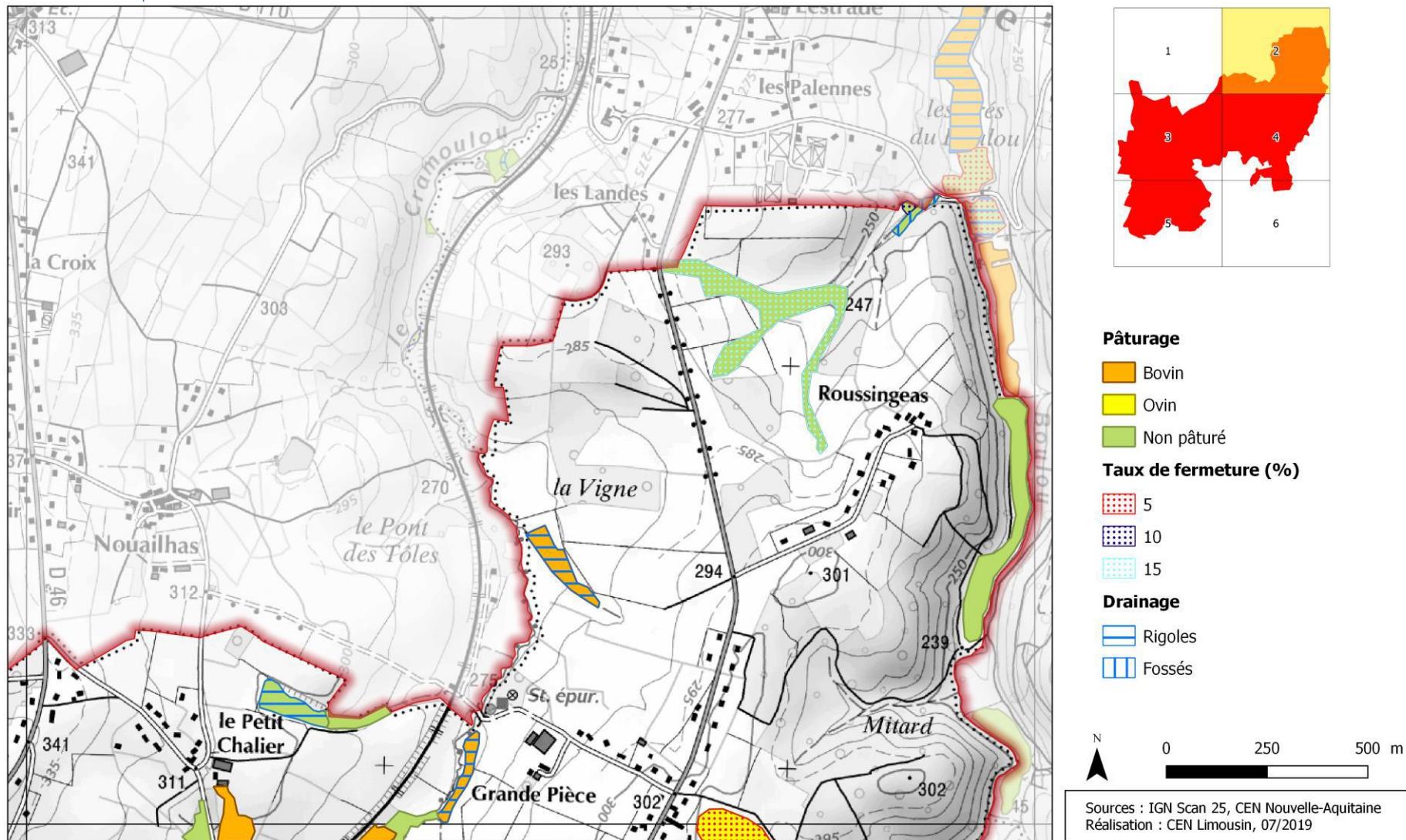
Précisions

La cartographie des impacts est une image à un instant « t ». Les secteurs relevés comme, par exemple, « pâturés » signifie qu'au moment de la prospection, l'opérateur a observé des animaux (vaches, brebis, chevaux...) ou des signes évidents de leurs présences (bouse, crottin, laine accrochée aux clôtures...).

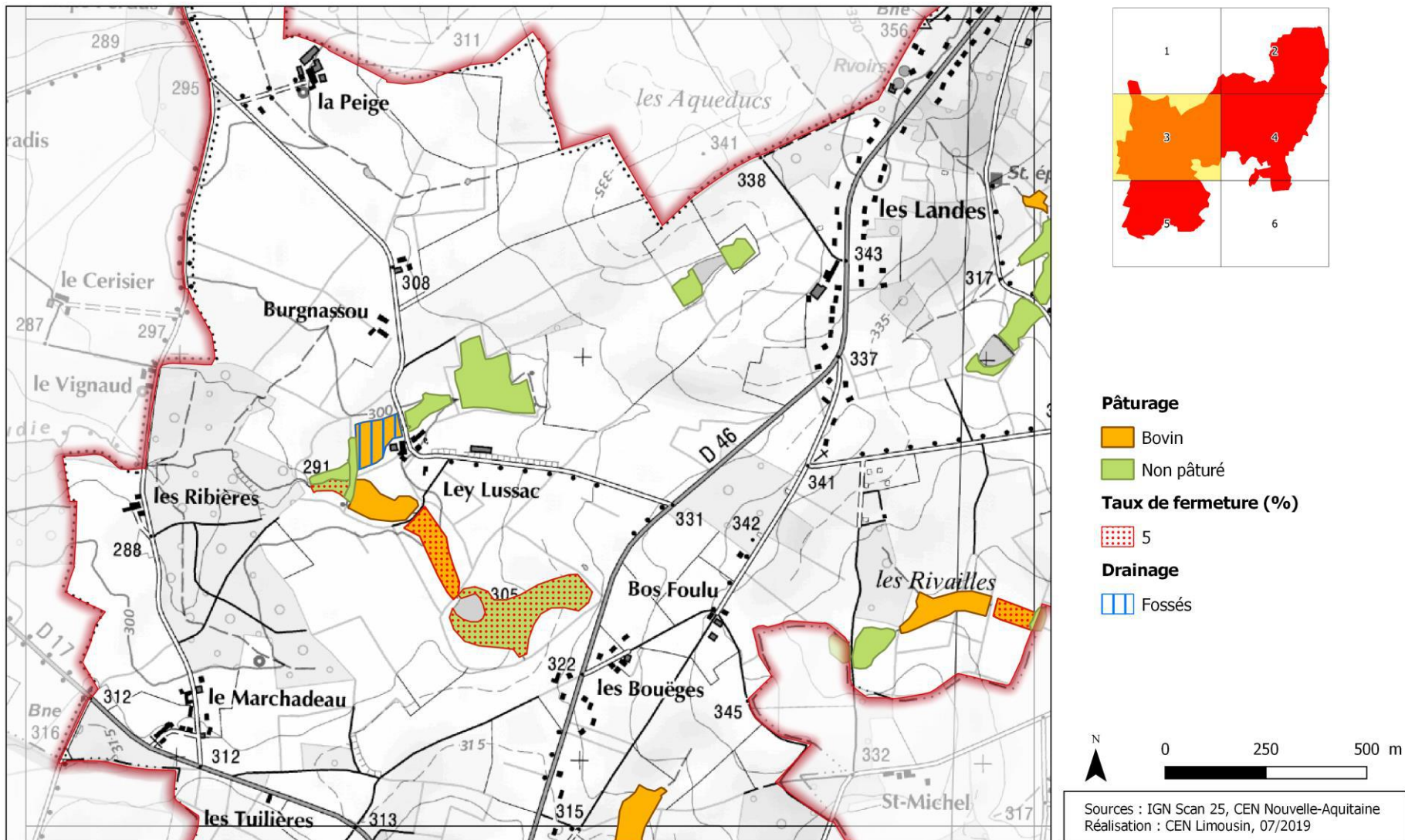
En ce qui concerne le drainage, les fossés ou rigoles en voie de comblement sont notés. Egalement, les cours d'eau mais seulement lorsqu'ils sont reprofilés et creusés. Ils sont alors inclus dans la classe des fossés, et ce qu'ils soient permanents ou intermittents car ces pratiques augmentent considérablement le drainage naturel et l'érodabilité des berges qui elle-même entraîne un colmatage du lit du ru. Ainsi, les cours d'eau naturels ou très peu modifiés n'ont pas été notés en tant qu'éléments de drainage.

En cas de doute (parcelle en cours de déprise, clôture avec absence d'indice du type de cheptel ...), aucun impact n'est relevé.

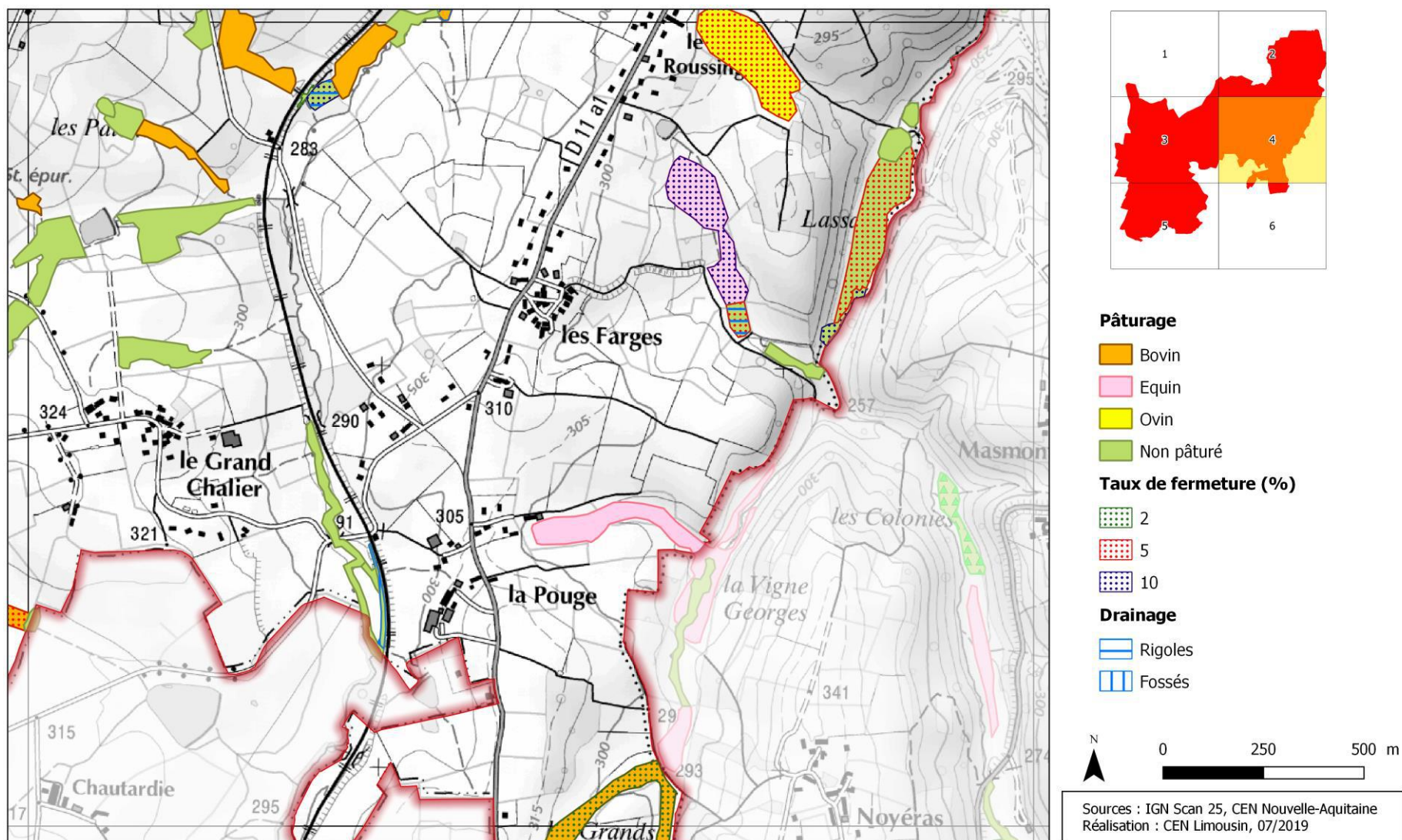
1. PLANCHES CARTOGRAPHIQUES DES IMPACTS



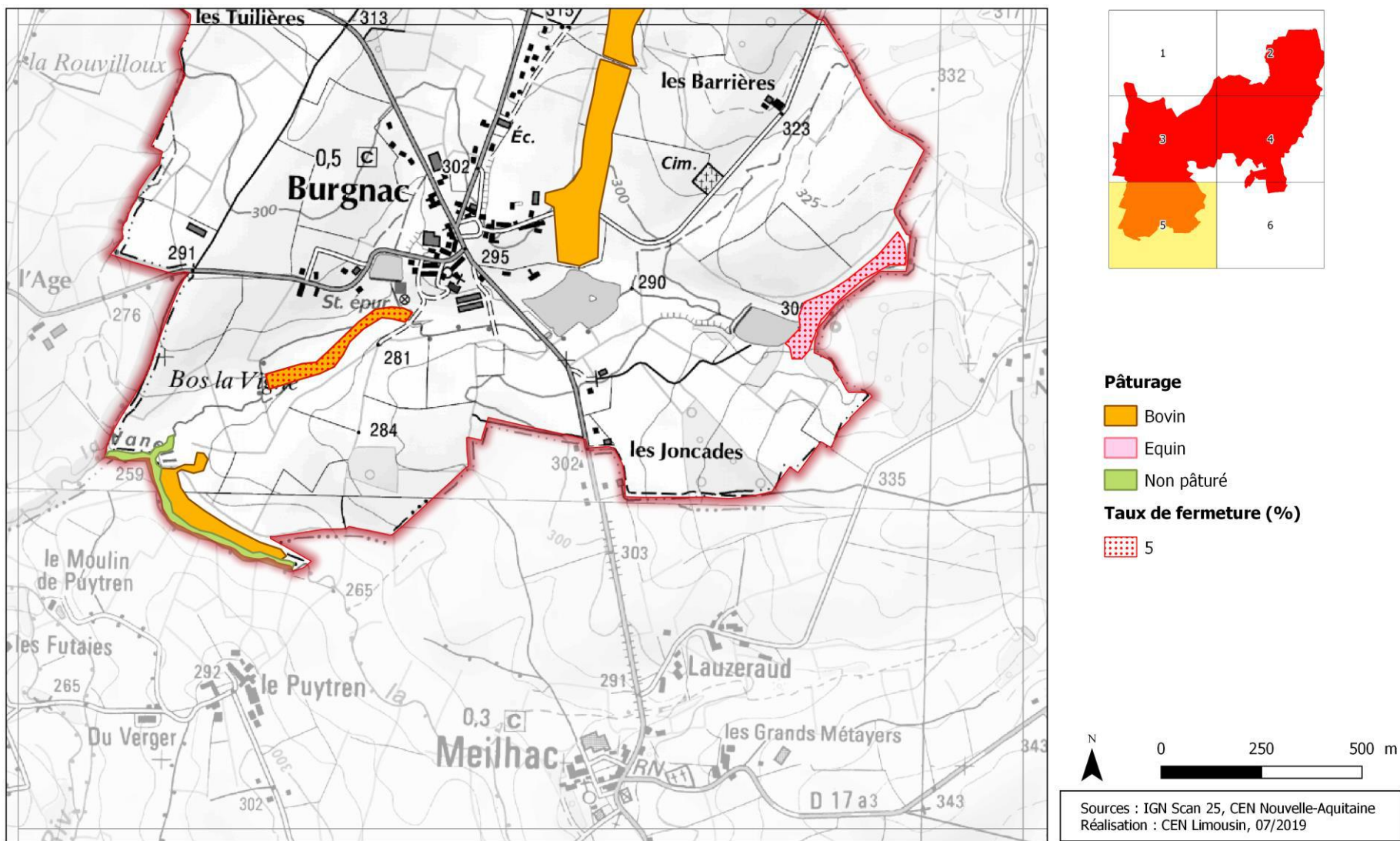
Carte 12 : Localisation des impacts, dalle 2 (Burgnac, 87)



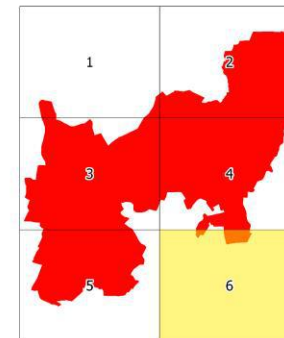
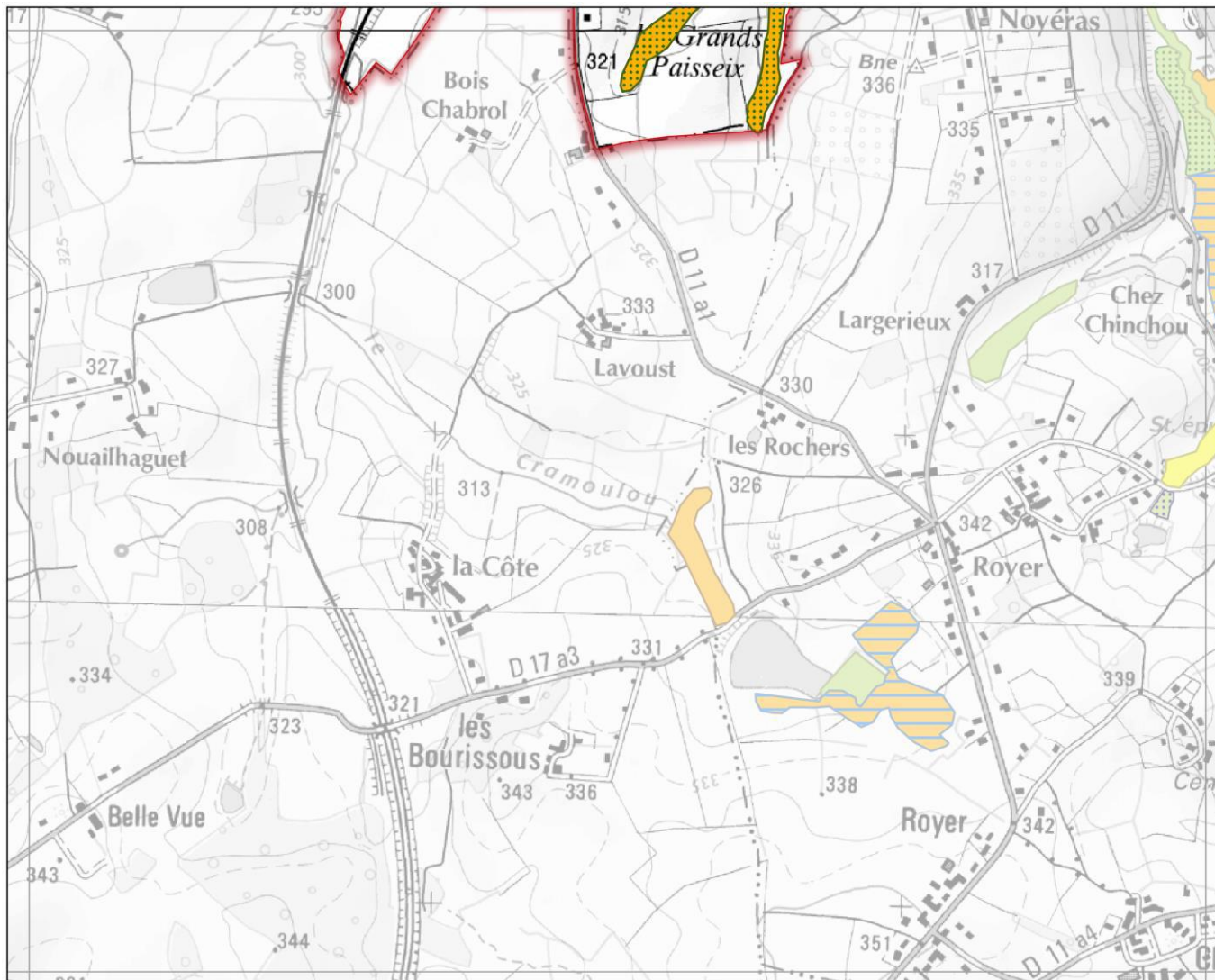
Carte 13 : Localisation des impacts, dalle 3 (Burgnac, 87)



Carte 14 : Localisation des impacts, dalle 4 (Burgnac, 87)



Carte 15 : Localisation des impacts, dalle 5 (Burgnac, 87)



Pâturage

■ Bovin

Taux de fermeture (%)

■ 2



Sources : IGN Scan 25, CEN Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : CEN Limousin, 07/2019

Carte 16 : Localisation des impacts, dalle 6 (Burgnac, 87)

V. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE

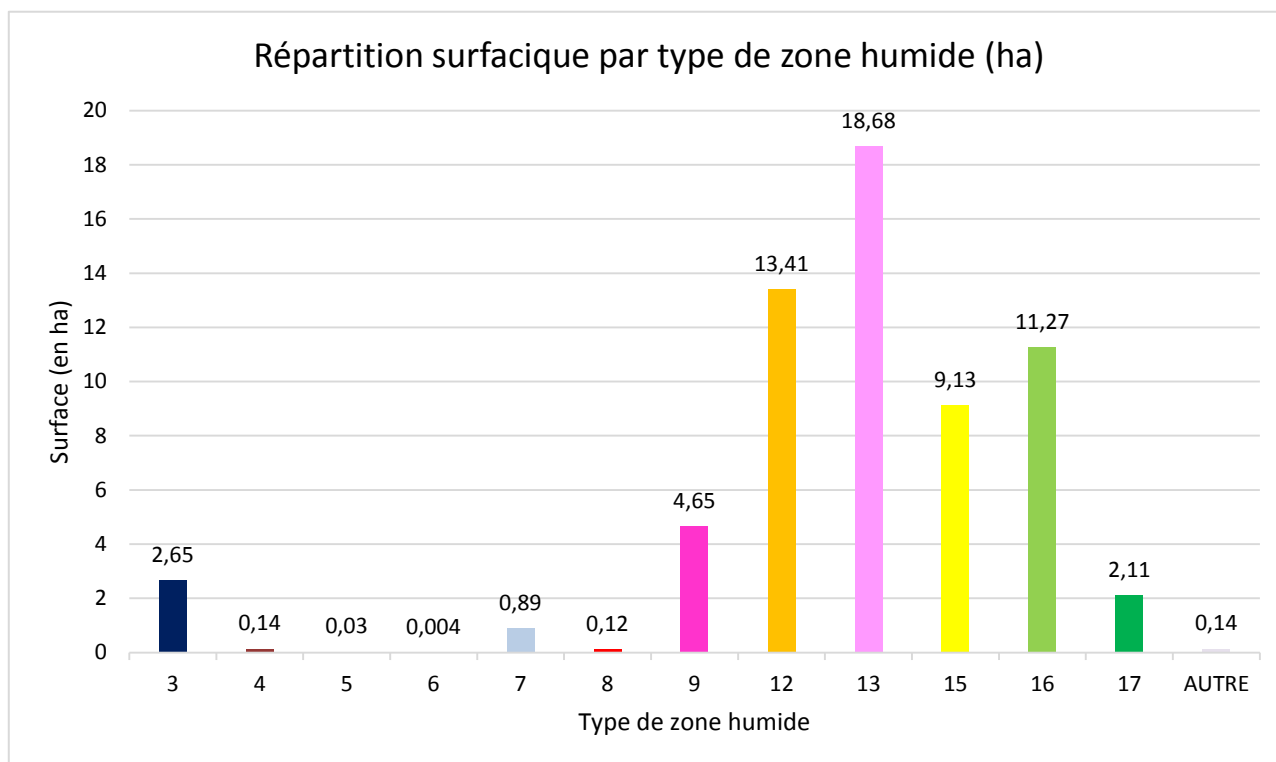
Sur la commune de Burgnac, 63,22 hectares de zones humides ont été inventoriés, soit 5,5 % du territoire communal. En tout, 12 grandes formations humides (cf. Annexe 1) ont été cartographiées. Les pâtures mésohygrophiles, les prairies temporairement inondables et les fourrés et bois marécageux sont majoritaires car ils couvrent près de 68% de l'ensemble des zones humides observées.

Les différentes pratiques, dénommées « impacts », concernent 34,61 hectares, c'est-à-dire 54,75 % des zones humides recensées.

A. LA SYNTHÈSE SUR LES MILIEUX HUMIDES INVENTORIÉS

Tableau 2 : Synthèse surfacique des zones humides inventoriées

N° de fiche des zones humides	Dénomination des zones humides	Surface (ha)	%
3	Gazons amphibies	2,65	4,19
4	Végétations des sols inondables eutrophes	0,14	0,21
5	Végétations fontinales et des suintements	0,03	0,05
6	Prairies flottantes	0,004	0,01
7	Roselières et cariçaias	0,89	1,41
8	Prés tourbeux	0,12	0,19
9	Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles	4,65	7,36
12	Prairies humides temporairement inondables	13,41	21,21
13	Pâtures méso-hygrophiles	18,68	29,55
15	Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles	9,13	14,45
16	Fourrés et bois marécageux	11,27	17,82
17	Fourrés et bois riverains	2,11	3,34
AUTRE	Cultures	0,14	0,21
SURFACE TOTALE		63,22	100,00%



- **Les pâtures ou prairies mésohygrophiles**

Les pâtures ou prairies mésohygrophiles (fiche n°13) sont les zones humides les plus répandues sur la commune de Burgnac. Elles s'étendent sur 18,68 hectares, soit presque un tiers de la surface totale des zones humides cartographiées (29,55 %). Leur grande représentativité est en adéquation avec l'activité agricole du secteur. Les plantes les plus courantes sont les Joncs diffus et à tépales aigus (*Juncus effusus*, *J. acutiflorus*), les Cirses des champs et des marais (*Cirsium arvense*, *C. palustre*), le Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*), les Renoncules rampantes, flammettes et bouton d'or (*Ranunculus repens*, *R. flammula*, *R. acris*), la Tormentille (*Potentilla erecta*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*).

La faible diversité et la relative banalité du cortège floristique sont très fréquemment liées à un surpâturage qui est aggravé en cas de creusement de fossés ou de reprofilage de petits cours d'eau, qu'ils soient permanents ou intermittents. La banalisation et la diminution de la diversité des espèces végétales se traduisent par l'omniprésence du Jonc diffus. Cela illustre un certain dysfonctionnement.

Ces zones humides envahies de Jonc diffus sont regroupées sous le nom de « pâtures ou prairies à grands Joncs ». L'implantation de cette plante à faible valeur agricole et écologique est à associer étroitement à la dégradation de sols temporairement engorgés : le piétinement intensif par le bétail entraîne un tassement du sol et crée un « plancher » dans les horizons de surface, pouvant s'apparenter à une semelle de labour. Cette zone de compression perturbe et ralentit l'infiltration de l'eau. Les précipitations météorologiques se trouvent comme piégées dans les toutes premières strates du sol, alors qu'elles devraient, en partie, pénétrer dans les horizons inférieurs. Cette stagnation est favorisée par l'absence de relief.

Dans l'ensemble des prairies humides, ces pâtures ne sont pas les plus engorgées et l'été venant, les terrains s'assèchent. Le dysfonctionnement accentue le contraste intra-annuel du compartiment hydrique, particulièrement dans les horizons de surface : un hiver avec un engorgement plus important qu'il ne le devrait et un été plus sec car l'eau stockée dans les horizons inférieurs arrive difficilement à remonter par capillarité, le «plancher» constituant un obstacle. Parmi les plantes se développant sur les pâtures mésohygrophiles, le Jonc diffus est une des rares espèces pouvant croître dans de telles conditions ; sa graine tolère très bien ces conditions difficiles. Il forme alors de grands placages denses. L'occupation de l'espace est telle que la possibilité de déploiement d'autres végétaux s'amenuise d'autant plus que peu de lumière arrive au sol. Ce jonc très peu appétant est délaissé par le bétail. Le troupeau va concentrer son action sur un autre secteur de la prairie et générer les mêmes contraintes. **En conséquence, la valeur fourragère et la valeur écologique diminuent conjointement.** De surcroît, un foin avec une forte proportion de Jonc diffus est de très mauvaise qualité, même pour un usage de litière. Cet inconvénient est encore accentué pour les ovins, sensibles à l'humidité.

Ainsi, après une période de pâturage, ces prés de fonds sont le plus souvent broyés en fin d'été ou début d'automne.

Les pâtures mésohygrophiles dominées par le Jonc à tépales aigus sont plus rares et dispersées sur le territoire. Dans l'ensemble, elles sont pâturées avec une pression beaucoup plus faible que celle évoquée pour les prairies à jonc diffus. Ces prés renferment une belle diversité floristique et, contrairement aux prairies à Joncs diffus là encore, ils attestent du bon état écologique du milieu.



Photo 3 : Pâturage mésohygrophile (Burgnac, 87)

- **Les fourrés et bois marécageux**

Les fourrés et bois marécageux (fiche n°16) recouvrent 11,27 ha soit 17,82 % des zones humides communales. Ils ont majoritairement été observés sur les replats des bords de ruisseaux ou en bord d'étang. La strate arborée est dominée par les Saules (*Salix aurita*, *S. acuminata*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et le sous-bois est généralement luxuriant (fougères, lianes, etc.).



Photo 4 : Fourrés marécageux de saules (Burgnac, 87)

- **Les prairies humides temporairement inondables**

Les prairies humides temporairement inondables (fiche n°12) sont bien présentes sur la commune. Elles occupent 13,41 hectares soit un peu plus de 21 % de la surface des zones humides communales. Elles sont souvent contiguës ou imbriquées aux prairies mésohygrophiles.

Ces prairies humides sont situées dans les bas des parcelles présentant souvent un profil en U au fond duquel se trouve un cours d'eau aux berges très peu abruptes et des rigoles perpendiculaires l'alimentant. Selon les périodes de l'année, notamment l'hiver ou l'automne, le cumul des eaux de pluie entraîne une inondation de ces prairies.

Le Jonc diffus (*Juncus effusus*) est également souvent dominant dans ces formations, accompagné des différentes Renoncules rampantes, flamettes et bouton d'or (*Ranunculus repens*, *R. flammula*, *R. acris*), du Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*) et du Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*). Le cortège des graminées est moins riche et diversifié que celui des pâtures mésohygrophiles.

Tout comme les prairies mésohygrophiles, les prairies humides sont sensibles au tassement, d'où la présence de faciès à Jons diffus. Sur la commune de Burgnac, ces milieux sont majoritairement entretenus par du pâturage bovin suivi d'un gyrobroyage des refus en fin d'été. En cas d'abandon, ces prairies évoluent très rapidement vers des mégaphorbiaies. Le drainage de ces végétations entraîne leur disparition car elles ont besoin d'une inondation, même de courte durée.



Photo 5 : Prairie humide temporairement inondable (Burgnac, 87)

- **Les mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles**

Les mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles (fiche n°15) occupent 9,13 ha soit environ 14,45 % des zones humides observées. Pour les mégaphorbiaies, la présence de Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et des espèces associées comme l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Iris (*Iris pseudacorus*), la Grande lysimaque (*Lysimachia vulgaris*) etc. est systématique.

Il est à noter qu'en raison de sa raréfaction à l'échelle européenne, ce milieu, quand il est bien typé, est répertorié comme un habitat d'intérêt communautaire, soit un habitat à maintenir.

Les groupes d'espèces des ourlets nitrophiles sont très proches de ceux des mégaphorbiaies. Ces habitats se distinguent légèrement par le cortège floristique et par le fait qu'ils occupent, en général, des milieux récemment perturbés par des activités humaines. Lorsqu'ils bordent de profonds fossés, ils sont souvent à associer à un pâturage assez intensif. A l'opposé, ils sont également observés dans des prairies humides abandonnées en cours d'évolution naturelle. Suivant la dynamique et la gestion du milieu, ces ourlets évoluent vers une mégaphorbiaie ou vers des fourrés des Saules (*Salix sp.*) et vers d'autres formations boisées, après un stade d'envahissement par des ronciers (*Rubus sp.*) dans les situations moins humides.



Photo 6 : Mégaphorbiaie (Burgnac, 87)

- **Les pelouses paratourbeuses mésohygrophiles**

Les pelouses paratourbeuses mésohygrophiles (fiche n°9) sont des végétations rases des terrains acides et oligotrophes qui s'installent sur des sols humides en hiver et pouvant s'assécher fortement en été. Elles sont caractérisées par la dominance du jonc rude (*Juncus squarrosus*) et un mélange original d'espèces. Celui-ci emprunte d'une part aux nardaies sèches, la danthonie décombante (*Danthonia decumbens*), le genêt anglais (*Genista anglica*) et le nard (*Nardus stricta*), d'autre part aux milieux humides la laïche en étoile (*Carex echinata*), la scorsonère humble (*Scorzonera humilis*) et la tormentille (*Potentilla erecta*).

Elles sont relativement bien représentées à Burgnac puisqu'elles occupent plus de 7 % des zones humides cartographiées réparties sur 4 zones humides dont une de plus de 2,5 hectares.

- **Les fourrés et bois riverains**

Les fourrés et bois riverains (fiche n°17) sont présents sur 2,11 ha soit un peu plus de 3 % des zones humides communales. Les boisements humides de Saules (*Salix aurita*, *S. Cinerea*) et les boisements d'Aulnes glutineux et de Frênes communs (*Fraxinus excelsior*) se distinguent assez clairement, même si de temps à autres, ces essences s'entremêlent.

En ce qui concerne les aulnaies-frênaies, ces formations sont souvent à assimiler à des ripisylves. Dans l'ensemble, leur implantation se limite aux berges du cours d'eau et les boisements ne s'étendent que très rarement dans le lit majeur du cours d'eau. L'Aulne (*Alnus glutinosa*) est principalement accompagné de Saules (*Salix sp.*).

- **Les prés tourbeux**

Un pré tourbeux (fiche n°8) de 1200m² a été inventorié à l'ouest de la commune, au lieu-dit Ley Lussac. Les prés tourbeux, très fréquents autrefois en Limousin, tendent à se raréfier sous l'effet du drainage et de l'amendement des sols. La prairie est majoritairement composée de Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et de Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Ces espèces sont accompagnées de Carum verticillé (*Carum verticilatum*) ainsi que de petits Carex tels que la Laiche noire (*Carex nigra*) ou la Laiche bleuâtre (*Carex panicea*). Ces prés tourbeux sont répertoriés à l'échelle européenne comme des milieux rares et à préserver.

- **Les roselières et cariçaies**

Les roselières et cariçaies (fiche n°7), réunissent des formations végétales souvent mono-spécifiques. Sur la commune, il s'agit souvent des faciès à Iris (*Iris pseudacorus*), Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et Rubanier (*Sparganium erectum*) qui ont été rattachés aux roselières. Ces formations, fréquemment apparues à la suite de perturbations humaines, se trouvent le long de cours d'eau permanents ou intermittents, de fossés et rigoles reprofilés assez brutalement et/ou sur des secteurs engorgés dégradés par la répétition des piétinements de tout un troupeau.



Photo 7 : Cariçaie (Burgnac, 87)

- **Les gazons amphibies**

Les gazons amphibies (fiche n°3) sont des végétations rases et denses (moins de 15 cm de hauteur), qui se développent sur des sols pouvant s'exonder une partie de l'année. La nature du substrat (sable, gravier, limon, tourbe) et le climat conditionnent la composition floristique des herbiers. On retrouve ces végétations sur les berges des étangs, des mares mais aussi dans les rigoles de prairies.

- **Les prairies flottantes**

Les prairies flottantes (fiche n°6) sont des communautés flottantes ou rampantes de petits héliophytes graminéens. Elles sont peu diversifiées et occupent des dépressions marquées par l'alternance de périodes d'inondation et d'exondation. Elles sont notamment caractérisées par la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) et la Glycérie à feuilles pliées (*Glyceria notata*). Ce sont des habitats d'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre qui ont une fonction importante dans le cycle annuel de développement d'insectes dont les larves sont aquatiques tels que les Odonates et les Ephémères. Les plantes constitutives peuvent être utilisées comme supports de pontes par certaines espèces d'amphibiens et comme sites d'alimentation et de reproduction pour la faune piscicole. Ces petits héliophytes jouent un important rôle filtreur et épurateur auxquels certains cours doivent le maintien de leur qualité d'eau.

- **Les végétations fontinales et des suintements**

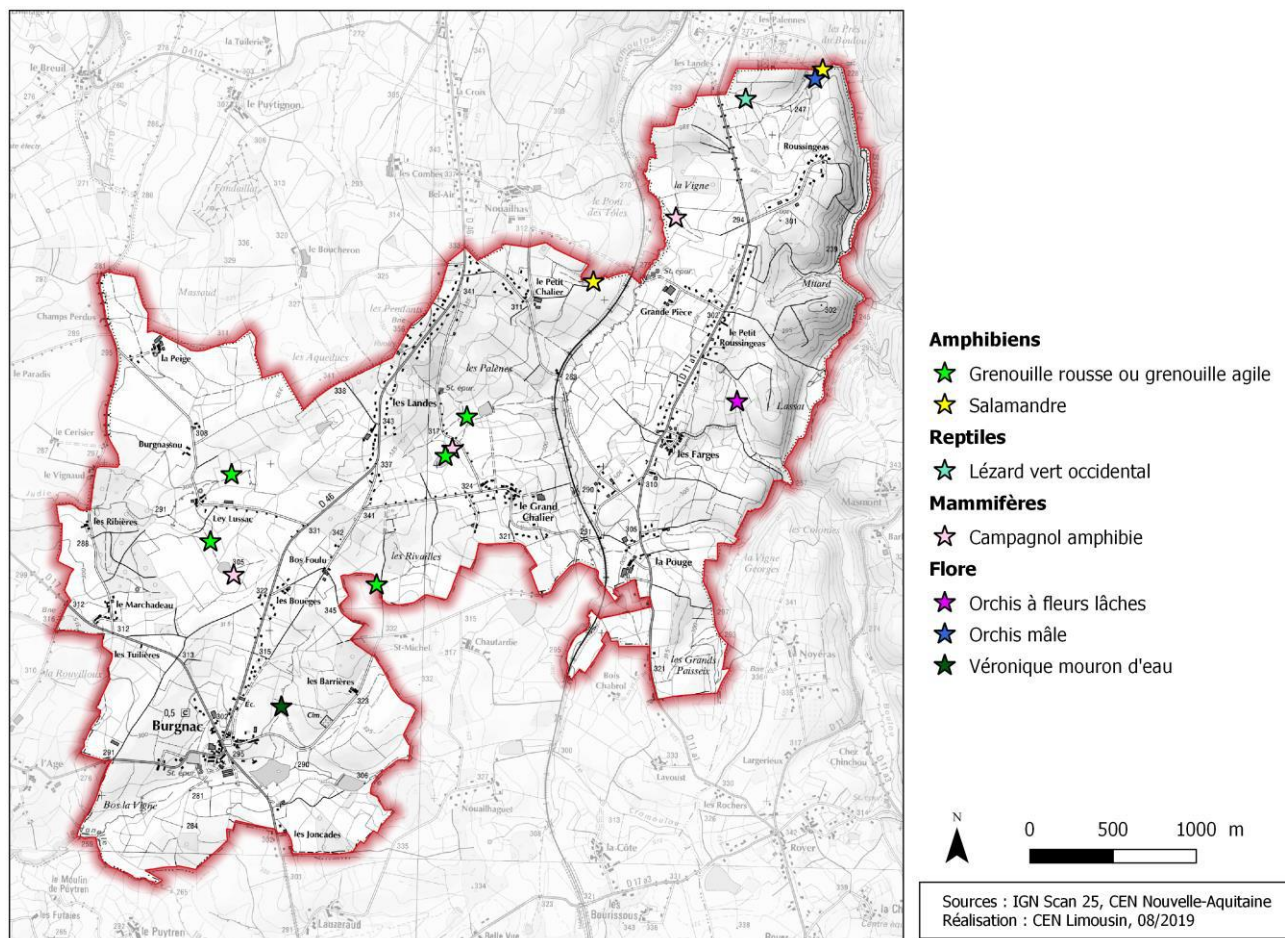
Les végétations fontinales (fiche n°5) correspondent aux communautés qui colonisent les zones de sources, les marges des ruisseaux aux eaux claires et froides, mais aussi parfois les trous d'eau servant d'abreuvoir pour le bétail. Elles occupent toujours de faibles surfaces et s'observent régulièrement le long des vallons forestiers ou dans les parcelles agricoles humides. Ces communautés sont marquées par de petites plantes hygrophiles se développant généralement sur un tapis plus ou moins important de Bryophytes.

Sur la commune, une seule zone humide de ce type a été recensée. Il s'agit d'une communauté des secteurs ombragés, marquée par la présence de dorines. Ces végétations sont caractérisées par un groupe de trois espèces typiquement fontinales d'abondances différentes : *Chrysosplenium oppositifolium*, *Cardamine flexuosa* et *Carex remota*.



Photo 8 : Végétation fontinale (Burgnac, 87)

B. COMPLÉMENTS FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Carte 27 : Espèces d'intérêt patrimonial recensées sur la commune de Burgnac

La carte ci-dessus représente les différents points d'observation des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial recensées lors des prospections 2019.

- **Les Amphibiens d'intérêt patrimonial**

Deux stations à salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ont été répertoriées. Parmi les amphibiens, cette espèce est la plus proche des milieux forestiers. Elle préfère les boisements mixtes, s'ils présentent une certaine humidité au sol. Les amphibiens étant globalement menacés sur l'ensemble du territoire, ils constituent donc un enjeu prioritaire de conservation.

Des grenouilles rouges et/ou agiles ont été aperçues sur 5 stations de la commune. Les difficultés de détermination empêchent de discriminer l'espèce mais leur présence reste intéressante puisque, comme la plupart des amphibiens du territoire français, elles sont protégées et constituent donc un enjeu prioritaire de conservation.

Les grenouilles vertes n'ont pas été recensées car elles sont présentes sur l'ensemble de la commune à presque tous les points d'eau.



Photos 9, 10 et 11 : Grenouilles indéterminées (Burgnac, 87)

- **Les reptiles d'intérêt patrimonial**

Un lézard vert occidental, aussi appelé lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), a été repéré entre Les Palennes (Bosmie-l'Aiguille) et Roussingéas (Burgnac). L'habitat du Lézard vert doit être suffisamment ensoleillé tout en proposant de nombreux refuges (buissons, murs, murets...). Des études suisses mettent en évidence, dans le choix des habitats, une préférence pour un microclimat moyennement humide. L'espèce évite donc les stations trop sèches, pauvres en végétation. Bien que considéré comme « non menacé » en France, il est protégé au niveau national.

- **Les mammifères d'intérêt patrimonial**

Des indices de présence du campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) ont été relevés à trois endroits sur la commune. Le campagnol amphibie un petit rongeur qui fréquente les plans d'eau et les cours d'eau lents dont les berges sont riches en végétation d'une hauteur minimum de 30 cm (joncs, graminées...), tels que les marais, les roselières mais également les prairies humides. Depuis 2012, le Campagnol amphibie est protégé par la loi française. Sa destruction directe, ainsi que celle de son habitat, sont strictement interdites. Espèce peu commune et fragile, le Campagnol amphibie est menacé par les modifications profondes apportées à son habitat comme la rectification des cours d'eau ou l'altération des berges par le piétinement du bétail mais aussi la dégradation généralisée des zones humides (drainage, remblaiement...). Classée « quasi-menacée » en France et « vulnérable » aux échelles européenne et mondiale par la Liste rouge des espèces menacées, l'espèce constitue un enjeu prioritaire de conservation.

- **Les espèces végétales d'intérêt patrimonial**

Lors des prospections, trois espèces végétales remarquables ont été observées : l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*) et la Véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*).

L'Orchis à fleurs lâches est une orchidée poussant dans les prairies humides à marécageuses. Elle est considérée comme quasi-menacée par la Liste rouge de la flore vasculaire du Limousin (2013). Elle figure à l'Annexe II de la convention CITES, convention sur le commerce international d'espèces sauvages menacées d'extinction. L'Annexe II est la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir.



Photo 12 : Orchis à fleurs lâches (Burgnac, 87)

L'Orchis mâle a été relevé sur une station au niveau des prés du Boulou. Cette orchidée est très commune en Haute-Vienne mais présente un intérêt patrimonial puisqu'elle est réglementée et, comme l'Orchis à fleurs lâches, figure à l'Annexe II de la convention CITES. De plus, la présence d'orchidées témoigne de la faible anthropisation d'un site et est donc un bon indicateur biologique. Très populaires auprès du grand public, elles peuvent être valorisées pour sensibiliser au maintien de petits espaces sauvages et à la préservation de la biodiversité ordinaire.

La Véronique mouron d'eau est considérée comme vulnérable selon la Liste rouge de la flore vasculaire du Limousin (2013). Elle constitue donc un enjeu de conservation.

C. LA SYNTHÈSE SUR LES IMPACTS OBSERVÉS

Les zones humides sont touchées par diverses actions anthropiques qui contribuent à réduire leur surface ou à modifier leur milieu physique. Ainsi, ces actions ont des impacts qui peuvent être bénéfiques ou négatifs.

Les actions les plus fréquentes sont :

- la création de drains, notamment les fossés
 - exemple d'impact : assèchement de la zone humide
- la création d'étangs, aggravée parfois par leur distribution en chapelet
 - exemple d'impact : modification du régime hydraulique
- la pâture bovin intensif
 - exemple d'impact : banalisation des milieux en prairies monospécifiques à Jonc diffus
- reprofilage des berges des rivières
 - exemple d'impact : modification du cours d'eau
- échappée de plantes invasives des jardins ou plantations forestières
 - exemple d'impact : disparition de groupement végétal spécifique à un habitat naturel

Cependant, l'homme a également des actions bénéfiques sur le maintien des zones humides ouvertes et des milieux aquatiques. Les plus fréquentes sont :

- le fauchage
 - exemple d'impact : maintien des milieux ouverts
- le pâturage extensif
 - exemple d'impact : maintien de l'originalité des habitats
- l'entretien des étangs
 - exemple d'impact : diversification des espèces et des milieux
- l'entretien des cours d'eau
 - exemple d'impact : conservation du régime hydraulique
- l'entretien des ripisylves
 - exemple d'impact : aide à la régulation des crues

Sur les 63,22 ha de zones humides inventoriés sur la commune, 34,61 ha ont été signalés comme impactés, soit 54,75 % de la surface.

Tableau 3 : Répartition surfacique des zones humides par type d'impact

Impacts	Surface (ha)	Pourcentage (%) / surface totale zones humides
Déprise	1,33	2,1
Pâturage	31,69	50,13
Drainage	4,47	7,07

Le facteur impactant le plus courant est bien sûr le pâturage (50 % des zones humides communales), résultats liés à l'activité agricole locale. On note également un taux de déprise important. Au contraire, il semblerait que Burgnac soit peu touché par le drainage et la déprise.

Tableau 3 : Répartition surfacique des zones humides par type de pâturage

Pâturage	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bovins	21,60	68,16
Equins	6,64	20,96
Ovins	3,45	10,88
Total	31,69	100,00

L'élevage bovin est dominant sur l'ensemble des zones humides de Burgnac puisqu'il concerne plus de 68% des surfaces pâturées. Le pâturage par les chevaux est très bien représenté puisqu'il occupe plus de 20 % des zones humides pâturées. L'élevage ovin est marginal (10,88 %).

Sur certaines parcelles, la forte pression de pâturage crée des secteurs très piétinés. Ces conditions favorisent les faciès banaux à Jonc diffus. De temps à autres, la population de Jonc diffus se mélange avec des végétations de sols inondables eutrophes comme la Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*). Aussi, aux abords des rus abimés par le passage du bétail, il n'est pas rare d'observer sur de toutes petites surfaces, une flore de mégaphorbiaie, de roselière ou de cariçaie. Ces entrelacs de différents types de zones humides s'expliquent par une présence d'eau stagnante plus élevée et un enrichissement trophique du sol par la concentration des déjections des animaux dans les sédiments fins.

Tableau 5 : Répartition surfacique des taux de déprise sur les zones humides

Déprise	Surface (en ha)	Pourcentage (%)
2%	0,01	0,67
5%	0,52	39,41
10%	0,61	45,7
15%	0,19	14,22
Total	1,33	100,00

1,33 hectare des zones humides communales a été noté en déprise. Cette déprise se traduit par une présence plus ou moins marquée de Ronciers ou Fougères aigles. Le broyage de fin d'été est une technique couramment utilisée par les agriculteurs pour maîtriser ces formations envahissantes.

La dynamique naturelle peut également induire un développement des Saules (*Salix* sp.) et Aulnes (*Alnus glutinosa*) se développant sur les sols généralement plus ou moins engorgés une partie de l'année tandis que les Ronces et la Fougère aigle colonisent ceux à engorgement temporaires. Ceci explique la présence d'une bande arborée plus ou moins fragmentée sur les bords de ruisseaux, essentiellement composée d'Aulnes glutineux et parfois de Saules et Frênes commun (*Fraxinus angustifolia*). Ces ripisylves jouent un rôle écologique important (qualité de l'eau, abris pour la faune, diversité floristique, etc.) et doivent donc être conservées ou gérées de façon raisonnée (coupe en têtard et non coupe rase par exemple).

Globalement, la fermeture des milieux par dynamique naturelle est peu importante.

Tableau 6 : Répartition surfacique des types de drainage sur les zones humides

Drainage	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Fossé	1,39	31,04
Rigole	3,08	68,96
Total	4,47	100,00

7 % des zones humides inventoriées sont concernées par le drainage, très majoritairement avec un système de rigoles rejoignant les cours d'eau naturels. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité dans la mesure où certaines parcelles ont complètement perdu leur caractère humide à la suite du creusement ancien de fossés. Par ailleurs, aucun drain n'a été relevé à cause du fait qu'ils soient enterrés et donc difficiles à identifier. Les chiffres donnés dans le tableau ne reflètent que très partiellement la réalité.

VI. OBSERVATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE (ZDH)

L'inventaire des ZDH présente à nos yeux deux intérêts majeurs :

- Il met à disposition dès le début du travail une cartographie assimilable à une pré-étude. Les répercussions positives sont de trois ordres :
 - Financier : une diminution des coûts grâce à une réduction du temps de préparation aux observations de terrain. Il y a là une forme de « retour sur investissement » direct de l'étude relative au ZDH,
 - Technique : un plan d'échantillonnage cohérent et complet,
 - Qualitatif : la prospection de terrain associé aux localisations des ZDH aboutit à une bonne qualité de cartographie des zones humides pour un territoire communal.
- La délimitation existante incite l'opérateur à aller vérifier la présence /absence de zones humides sur des secteurs qu'il n'aurait pas toujours visité spontanément (ex : pâtures fraîchement fauchées, bois ou fourrés non humides camouflant de petites dépressions humides...).

Par contre, et cela a déjà été remarqué, les milieux humides situés en position sommitale ou sur des petits plateaux sont moins bien détectés par les techniques d'imagerie. Cette réalité illustre la difficulté d'un recensement exhaustif, sans sombrer dans des moyens, tant financiers qu'humains, trop considérables. Aussi, dans un contexte topographique tel que celui qui caractérise le secteur de Burgnac, « l'oubli » dans les ZDH de quelques zones humides isolées demeure marginal au regard de la précision globale des continuum mis en évidence. Ceci étant, il va de soi que toute zone humide, même esseulée, mériterait d'être identifiée et protégée si besoin.

Par conséquent, l'inventaire des ZDH s'avère être un outil fiable et pertinent dans le contexte géomorphologique local. Au-delà de ses avantages propres (cartographie homogène sur tout un bassin versant ...), il procure un gain de temps et apporte de précieuses indications pour une cartographie qui nécessite de descendre en précision (cf. ANNEXE N°2).

Pour la commune de Burgnac, la surface des ZDH mises en évidence par la prospection de terrain est de 63,22 hectares, ce qui représente 64% des surfaces estimées de Zones à Dominante Humide.

Cette proportion est intermédiaire dans le classement des rapports surfaciques depuis le début des inventaires.

Tableau 7 : Récapitulatif surfacique des ZDH et zones humides cartographiées

Prospection		Surface			Rapport surfacique des ZHC	
Année	Commune	Territoire communal	ZDH	Zones humides cartographiées (ZHC)	Avec les ZDH	Avec le territoire communal
2010	Oradour-sur-Glane	3843 ha	494 ha	411 ha	83%	10,69%
2011	Chaillac-sur-Vienne	1532 ha	90 ha	57 ha	64%	3,75%
2011	Saillat-sur-Vienne	637 ha	26 ha	7 ha	28%	1,13%
2011	Saint-Martin-de-Jussac	1433 ha	113 ha	109 ha	95%	10,60%
2013	Aixe-sur-Vienne	2290 ha	169 ha	79 ha	46%	7,36%
2014	St-Junien	5680 ha	415,25 ha	237 ha	57%	4,17%
2015	St-Priest-sous-Aixe	2315 ha	204,6 ha	116,7 ha	57%	5%
2017	Séreilhac	3863 ha	370 ha	274 ha	74%	7,1%
2017	Saint Martin le Vieux	1749 ha	189 ha	54 ha	28,6%	3,1%
2017	Beynac	1257 ha	141 ha	40,4 ha	28,7%	3,2%
2019	Bosmie-l'Aiguille	801 ha	45,9 ha	14 ha	30,5%	1,75%
2019	Burnac	1150 ha	99,5 ha	63,22 ha	64%	5,5%
2019	Javerdat	2552 ha	269,2 ha	218,94 ha	81,3%	8,58%
2019	Journac	1439 ha	127,8 ha	65,6 ha	51,3%	4,56%

Sans se départir de l'intérêt réel de la délimitation des Zones à Dominante Humide, ce constat laisse penser que les facteurs liés à l'urbanisation et les aménagements qui vont en face constituent le travers le plus marquant des ZDH. En 2011, pour le territoire de Saillat-sur-Vienne, la très faible présence de zones humides (28% des ZDH) a levé des questionnements. Ce très faible pourcentage était en partie lié aux conditions climatiques sèches mais, une étroite relation avec l'équipement commence à se dessiner.

Pour les trois communes ayant le plus faible rapport surfacique de zones humides avec les ZDH, Aixe-sur-Vienne, Saillat-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille, l'urbanisation est importante. En ce qui concerne Saillat-sur-Vienne, la grande industrie de papier nécessite une proximité avec un cours d'eau et l'ensemble des infrastructures artificialise l'environnement. Pour Aixe-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille, la proximité de Limoges implique une pression démographique beaucoup plus prégnante que sur les autres communes où les zones humides ont été inventoriées. De plus, tout comme Saillat-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille accueille une grande industrie de papier installée en bord de Vienne et de Briance, artificialisant les berges et son profil topographique très pentu ne favorise pas la présence de zones humides.

Tableau 8 : Population par communes inventoriées entre 2010 et 2019

Prospection		Rapport surfacique des ZHC		Population ⁴
Année	Commune	Avec les ZDH	Avec le territoire communal	Nombre habitants au Km ² (2009-2015)
2010	Oradour-sur-Glane	83%	10,70 %	58,3
2011	Chaillac-sur-Vienne	64%	3,75%	72,7
2011	Saillat-sur-Vienne	28%	1,13%	126,4
2011	Saint-Martin-de-Jussac	95%	10,60%	35,7
2013	Aixe-sur-Vienne	46%	7%	239,1
2014	Saint-Junien	57%	4,17%	202,5
2015	Saint-Priest-sous-Aixe	57%	5%	71
2017	Séreilhac	74%	7,1%	49,6
2017	Saint Martin le Vieux	28,6%	3,1%	52,1
2017	Beynac	28,6%	3,2%	54,6
2019	Bosmie-l-Aiguille	30,5%	1,75%	317
2019	Burnnac	64%	5,5%	72
2019	Journac	51,3%	4,56%	76
2019	Javerdat	81,3%	8,58%	28

Sur la commune de Burnnac, la surface des zones humides n'est ni faible ni importante en comparaison avec les autres communes inventoriées (5,5 %). En effet, d'un côté la faible densité de population limite l'expansion urbaine et les aménagements associés et permet l'expression de la naturalité du territoire.

De l'autre, les lotissements, ou groupe d'habitations récentes et les voies de communication, indispensables à la bonne circulation des habitants de la commune et des alentours, fractionnent le paysage. Cet ensemble de facteurs entraîne une fragmentation et/ou disparition de nombreuses zones humides.

A ceci s'ajoute le relief naturel de la commune qui n'est pas favorable aux zones humides. En effet, des zones à dominantes humides ont été dessinés de part et d'autres de ruisseaux dont les berges sont, en réalité, extrêmement pentues et donc non propices aux zones humides. De plus, certains inventaires ont été réalisés avant la foliation des arbres, ce qui a rendu leur identification difficile. Il est donc possible que les boisements humides aient été sous-estimés.

⁴ Sources : INSEE

Au-delà de la raréfaction des milieux humides et de l'érosion de la biodiversité, le fractionnement des habitats humides qui se sont maintenus diminue leur rôle positif : globalement, c'est la somme des rôles distincts des différentes zones humides qui participent pleinement au bon fonctionnement de l'hydrosystème. Ce défaut de bonne fonctionnalité est aggravé par le peu de diversité des milieux.

Ces éléments illustrent la complexité de la gestion globale d'un territoire. En matière de restauration et de maintien des zones humides, les premières préconisations qui viennent à l'esprit et découlent de nos expériences seraient :

- de tendre à conserver, et si possible recréer, un continuum écologique (tout en répondant aux besoins d'habitations et d'infrastructures),
- de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement quand elle n'existe pas,
- d'échanger avec les agriculteurs pour les informer et les épauler dans l'installation d'une mise en défend des cours d'eau, particulièrement en cas de prairies pâturées par des bovins,
- de veiller à une bonne gestion des étangs, pour limiter la migration de nombreuses particules fines qui participent aussi au colmatage des lits des rivières.

Sans surprise, ces préconisations constituent aussi les grands axes d'action du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Vienne Médiane et ses affluents mené sur le territoire par le SABVM et le SMVG.

VII. CONCLUSION

La cartographie des zones humides de la commune de Burgnac a permis de localiser et de caractériser 63 hectares d'habitats liés à la présence temporaire ou permanente d'eau.

La prospection de terrain a été grandement facilitée par l'utilisation de la cartographie des Zones à Dominantes Humides qui constitue une véritable pré-étude. Par ailleurs, le guide de l'identification des zones humides du Limousin s'avère être un outil adapté à une échelle de territoire communal.

La méthodologie regroupant les observations de terrain, les ZDH et le guide de l'identification des zones humides du Limousin semble efficace et appropriée aux différents besoins de connaissances des acteurs locaux.

Les informations recueillies fournissent des éléments concrets pour :

- réfléchir à la conservation de ces habitats indispensables à la richesse de la biodiversité et au maintien, ou à la reconquête, de la qualité de l'eau,
- trouver un équilibre entre la gestion conservatoire et les activités humaines, sans se départir de la préservation de la mosaïque des milieux humides et de la diversité des paysages.

Ainsi cette étude serait à considérer lors de tout projet d'urbanisation ou d'infrastructure sur la commune même si une analyse plus fine, notamment à la tarière pédologique, ajouterait en pertinence.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

BISSARDON & GUIDAL. *CORINE BIOTOPES*. 1997. École Nationale du Génie Rural et des Forêts. Nancy. 258p.

Conservatoire Botanique National du Massif central. 2009. *Guide de l'identification des zones humides du Limousin*. Edition de la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin. Limoges. 121p.

DAVIAUD.V. 2014. *Cartographie des zones humides de la commune de Saint-Junien (87)*. Conservatoire des espaces naturels du Limousin. Saint-Gence. 52p.

Etablissement Public du Bassin de la Vienne. 2011. Organisation de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne. 6p.

Muséum d'Histoire Naturelle. 2001. *Cahiers d'Habitats Natura 2000 « habitats forestiers », tome 1.* Éditions la Documentation française. Paris. 239p.

RAMEAU J.C., MANSON D., DUME G. 2001. *Flore forestière Française, guide écologique illustré, plaines et collines*. Éditions Institut pour le Développement Forestier. Paris. 1785p.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. 2000. Gestion forestière et diversité biologique, identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, France Domaine atlantique. Éditions Institut pour le Développement Forestier. Paris.

IX. ANNEXES

ANNEXE N°1 : Fiches des zones humides inventoriées sur la commune de Burgnac.

Numéros : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 17

(Extrait du Guide de l'identification simplifiée des zones humides du Limousin, 2009, Direction Régionale de l'Environnement du Limousin)

ANNEXE N°2 : Tableau récapitulatif de correspondance de la codification utilisée pour la cartographie des Zones à Dominantes Humides (ZDH)

3. Gazons amphibies CB 22.31 : Communautés amphibies pérennes septentrionales
CB 22.32 : Gazons amphibies annuels septentrionaux 1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Littorelletea uniflorae* Braun-Blanq. & Tüxen ex V.Westh., Dijk & Pasquier 1946
Isoeto durieui-Juncetea bufonii Braun-Blanq. & Tüxen ex V.Westh., Dijk & Pasquier 1946

DH : 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Les gazons amphibies sont des végétations rases et denses (moins de 15 cm de hauteur), qui se développent sur des sols pouvant s'exonder une partie de l'année. On distingue des gazons vivaces, visibles toute l'année, sous l'eau et sur les sols exondés et les gazons annuels qui se rencontrent sur les sols uniquement en période d'exondation des berges.

Ils peuvent également être présents en mélange formant une mosaïque d'habitats. La nature du substrat (sable, gravier, parfois tourbe) et le climat (atlantique ou continental) conditionnent la composition floristique des herbiers. On retrouve ces végétations sur les berges des étangs, des mares mais aussi dans les rigoles de prairies ou en tourbière.

DYNAMIQUE

Ces végétations sont maintenues en bon état de conservation par le rythme naturel des exondations estivales / inondations hivernales des berges. En cas de perturbation de ce rythme (exondation hivernale par exemple), les groupements sont fortement perturbés et peuvent

disparaître. En fin d'été, plusieurs autres groupements transitoires peuvent recouvrir les gazons (cf. fiche 4). La remontée du niveau d'eau en hiver en bloque le développement et favorise ainsi les gazons.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Gazons vivaces

Juncus bulbosus
Littorella uniflora
Luronium natans
Hypericum elodes

Ranunculus flammula
Baldellia ranunculoides
Hydrocotyle vulgaris

Gazons annuels

Eleocharis acicularis
Gnaphalium uliginosum
Juncus bufonius
Gypsophila muralis
Illecebrum verticillatum
Lythrum portula



3. Gazons amphibies CB 22.31 : Communautés amphibies pérennes septentrionales
CB 22.32 : Gazons amphibies annuels septentrionaux 2/2

Juncus bulbosus



Littorella uniflora



Eleocharis acicularis



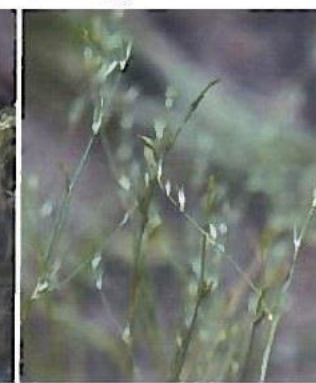
Ranunculus flammula



Gnaphalium uliginosum



Juncus bufonius



Baldellia ranunculoides



Lythrum portula



Hydrocotyle vulgaris



4. Végétations des sols inondables eutrophes

CB 22.33 : Groupements à *Bidens tripartita*

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Bidentetea tripartitae* Tüxen, W.Lohmeyer & Preising ex von Rochow 1951

DH : 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (en contexte alluvial uniquement)

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations pionnières, eutrophes constituées d'espèces annuelles qui se développent sur des sols inondables, riches en vases et limons des berges de rivières ou de plans d'eau. La croissance des espèces de ce groupement est rapide et atteint son développement optimal en période d'été (fin été le plus souvent). On distingue des formations de faible hauteur et clairsemées à Renouées et Chénopodes et

des formations exubérantes et denses dominées par des Bidens. Ces végétations sont souvent accompagnées d'espèces des cariçaies et des mégaphorbiaies.

Ce type de végétation abrite de nombreuses espèces exotiques à caractère envahissant (*Bident* à fruits noirs mais aussi diverses espèces Balsamine, Eragrostide, Souchet etc...)

DYNAMIQUE

Le maintien de ces végétations est directement dépendant du rythme naturel des exondations/inondations et des apports réguliers de

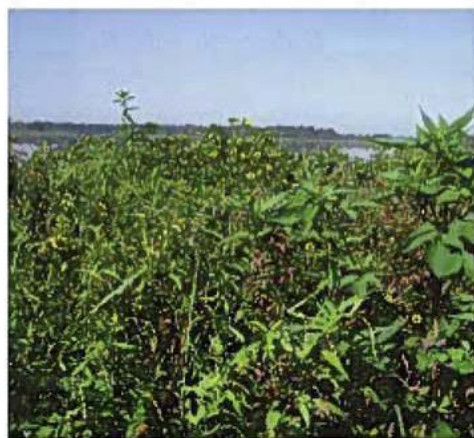
sédiments et nutriments sur le substrat. L'arrêt de ce rythme d'exondation/inondation oriente l'évolution vers des cariçaies ou roselières.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Bidens cernua
Bidens frondosa
Polygonum hydropiper
Alisma plantago-aquatica

Rorippa palustris
Echinochloa crus-galli
Polygonum lapathifolia

Corrigiola litoralis
Bidens tripartita
Chenopodium polyspermum



4. Végétations des sols inondables eutrophes

CB 22.33 : Groupements à *Bidens tripartita*

2/2

Bidens tripartita



Polygonum lapathifolia



Polygonum hydropiper



Rorippa palustris



Chenopodium polyspermum



Bidens cernua



Alisma plantago-aquatica



Bidens frondosa



Echinochloa crus-galli



5. Végétations fontinales et des suintements CB 54.1 : Sources 1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Montio fontanae-Cardaminetea amarae* Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika & Hada 1944

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

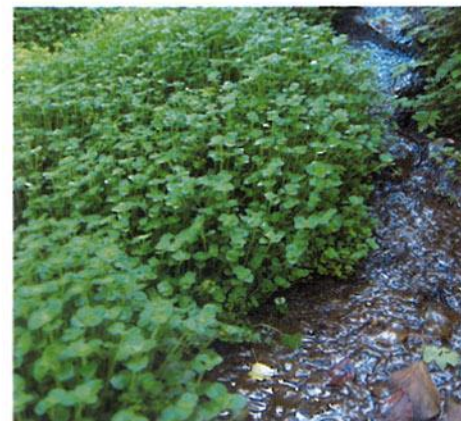
Végétations hygrophiles qui se développent au contact direct de l'eau, le long des écoulements dans les zones de sources ou de suintements rocheux parfois verticaux (microfalaises). Elles occupent des surfaces le plus souvent très réduites. Leur développement est optimal au printemps. On distingue des groupements héliophiles et des groupements sciaphiles composés d'espèces vivaces hygrophiles mais aussi d'un important cortège de bryophytes.

DYNAMIQUE

Ces groupements sont relativement stables, ils sont strictement dépendants du maintien des écoulements d'eau. Le tarissement des sources et le piétinement sont les deux principaux facteurs qui peuvent entraîner leur disparition. Pour les groupements sciaphiles, les perturbations de l'ombrage (coupe d'arbres par exemple) sont également des facteurs primordiaux.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

<i>Stellaria alsine</i>	<i>Epilobium obscurum</i>	<i>Carex remota</i>
<i>Montia fontana</i>	<i>Cardamine flexuosa</i>	<i>Veronica beccabunga</i>
<i>Lysimachia nemorum</i>	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	<i>Ranunculus hederaceus</i>



5. Végétations fontinales et des suintements CB 54.1 : Sources 2/2

Cardamine flexuosa



Chrysosplenium oppositifolium



Stellaria alsine



Carex remota



Epilobium obscurum



Montia fontana



Ranunculus hederaceus



Veronica beccabunga



Lysimachia nemorum



Correspondances référentiels :

PVF : *Glyceria fluitans*-*Nasturtietea officinalis* Géhu & Géhu-Franck 1987

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations amphibies basses qui se développent sur des sols engorgés en permanence et très instables. Elles peuvent supporter une exondation mais de courte durée. Les cressonnières appartiennent typiquement à ces végétations. Ces végétations s'observent dans deux situations principalement : en eau légèrement courante dans le lit de petits cours d'eau ou en eau stagnante à proximité des zones de sources formant ce que l'on appelle une « prairie flottante » composée majoritairement de diverses espèces de Glycéries (Poacées).

DYNAMIQUE

Ces prairies flottantes peuvent succéder aux végétations de sources après eutrophisation. Les végétaux qui les composent ont de fortes capacités de restauration et sont peu sensibles au piétinement. Elles peuvent évoluer vers des roselières ou cariçaies.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

<i>Glyceria fluitans</i>	<i>Glyceria notata</i>	<i>Glyceria declinata</i>
<i>Sparganium erectum</i>	<i>Veronica beccabunga</i>	<i>Mentha aquatica</i>
<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Nasturtium officinale</i>
<i>Catabrosa aquatica</i>	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	



Glyceria fluitans



Veronica beccabunga



Nasturtium officinale



Myosotis scorpioides



Sparganium erectum



Glyceria notata



Mentha aquatica



Ranunculus flammula



Alisma plantago aquatica



7. Roselières et cariçaies

CB 53.1 : Roselières
CB 53.2 : Communautés à grandes Laïches

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae* Klika in Klika & V.Novák 1941

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations dominées par des plantes de grande taille, dépassant 1 m. Cette fiche regroupe un grand nombre de formations que nous ne pourrions détailler dans ce paragraphe. Toutes ces formations sont dominées par des plantes à port graminéoïde (Phragmite, Massettes, Baldingère, Jonc des tonneliers, Laïches, Scirpes, etc.). Elles forment le long des berges de cours d'eau ou de plan d'eau des ceintures d'aspect souvent monospécifique d'étendue variable. Elles sont généralement pauvres en espèces végétales. Un cortège d'espèces des mégaphorbiaies se retrouve souvent dans les cariçaies et roselières.

DYNAMIQUE

Ces formations ne font généralement l'objet d'aucune gestion particulière, au moins dans notre région. Elles sont particulièrement sensibles à l'assèchement. Sans aucun entretien, elles peuvent se boiser peu à peu et évoluer vers des saulaies. Elles représentent souvent un stade transitoire entre les prairies humides et les saulaies.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Phalaris arundinacea
Phragmites australis
Solanum dulcamara
Lycopus europaeus

Typha latifolia
Carex vesicaria
Iris pseudacorus

Carex paniculata
Equisetum fluviatile
Carex rostrata



7. Roselières et cariçaies

CB 53.1 : Roselières
CB 53.2 : Communautés à grandes Laïches

2/2

Phalaris arundinacea



Carex vesicaria



Equisetum fluviatile



Phragmites australis



Typha latifolia



Carex paniculata



Solanum dulcamara



Lycopus europaeus



Iris pseudacorus



8. Prés tourbeux	CB 37.22 : Prairies à Junc acutiflore CB 37.31 : Prairies à Molinie et communautés associées	1/2
-------------------------	---	-----

Correspondances référentiels :

PVF : *Juncion acutiflori* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952

DH : 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Ces prairies à Molinie bleue et Junc acutiflore sont très diversifiées. Elles s'installent sur des sols mésohygrophiles à hygrophiles, engorgés l'hiver, dans les fonds de vallées, le long des ruisseaux et dans les mouillères

La Molinie bleue domine largement l'ensemble de la végétation donnant un aspect relativement uniforme. Les inflorescences de la Molinie pouvant alors dépasser 1 à 1,5 m. de hauteur. Attention, ces formations

dominées par la Molinie ne doivent pas être confondues avec les tourbières dégradées à Molinie (stade d'assèchement de la tourbière, relativement pauvre en espèces). La Molinie bleue prend alors un port typique en touradons particulièrement développés que l'on ne retrouve que très rarement dans les prés tourbeux.

Le Junc diffus peut former des faciès dominant dans ces prairies qui nécessitent dans ce cas un examen fin de la composition floristique pour valider son rattachement.

DYNAMIQUE

Le maintien de cette formation passe obligatoirement par le maintien de la faible trophie du sol et de la présence d'une nappe d'eau affleurante en hiver pour les formations les plus hygrophiles. L'altération de la circulation de l'eau (drainage) entraîne de profondes modifications de la flore. En revanche, le maintien de rigoles

traditionnelles est compatible avec le maintien de cet habitat. Entretenu généralement par pâturage bovin extensif suivi en fin de saison d'un gyrobroyage, ces milieux, très fréquents autrefois en Limousin, tendent à se raréfier sous l'effet du drainage et de l'amendement des sols.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

<i>bas-marais mésotrophes</i>	<i>bas-marais oligotrophes</i>	<i>prairies hygrophiles</i>
<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Cirsium palustre</i>
<i>Carum verticillatum</i>	<i>Carex echinata</i>	<i>Juncus effusus</i>
<i>Viola palustris</i>	<i>Carex panicea</i>	<i>Lotus pedunculatus</i>
<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Scutellaria minor</i>	<i>Silene flos-cuculi</i>
<i>Succisa pratensis</i>	<i>Carex nigra</i>	<i>Galium palustre</i>
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	<i>Parnassia palustris</i>	<i>Epilobium obscurum</i>
<i>Scorzonera humilis</i>	<i>Eriophorum polystachion</i>	<i>Epilobium tetragonum</i>
<i>Wahlebergia hederacea</i>	<i>Carex curta</i>	
<i>Cirsium dissectum</i>		



8. Prés tourbeux	CB 37.22 : Prairies à Junc acutiflore CB 37.31 : Prairies à Molinie et communautés associées	2/2
-------------------------	---	-----

Molinia caerulea



Carum verticillatum



Juncus acutiflorus



Cirsium dissectum



Scorzonera humilis



Wahlebergia hederacea



Hydrocotyle vulgaris



Succisa pratensis



Carex panicea



9. Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles CB 37.32 : Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard 1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Nardetea strictae* Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas Mart. 1963 *pro parte*
Nardo strictae - Juncion squarrosi (Oberdorfer 1957) Passarge 1964

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations rases des terrains acides et oligotrophes qui s'installent sur des sols humides en hiver et pouvant s'assécher fortement en période estivale. La Nard raide et le Jonc rude bien présents, impriment à ce type d'habitat, un aspect en brousse très original. Parfois, ces végétations sont accompagnées d'espèces landicoles (*Calluna vulgaris*, *Erica tetralix*). On notera la faible représentation des espèces prairiales ce qui permet de différencier facilement ces groupements des prés tourbeux (fiche 8).

DYNAMIQUE

Ces végétations sont gérées dans la région par pâturage bovin extensif. Le maintien de la trophie du sol à des niveaux très faibles dû à une fertilisation absente ou très limitée permet de conserver les espèces typiques du groupement.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Pelouses mésophiles

Nardus stricta
Galium saxatile
Potentilla erecta
Danthonia decumbens
Polygala serpyllifolia

Pelouses hygrophiles

Pedicularis sylvatica
Juncus squarrosus
Luzula multiflora
Carex ovalis
Carum verticillatum

Bas-marais

Scorzonera humilis
Carex echinata
Succisa pratensis
Molinia caerulea
Carex nigra



9. Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles CB 37.32 : Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard 2/2

Nardus stricta



Danthonia decumbens



Juncus squarrosus



Carex nigra



Pedicularis sylvatica



Carum verticillatum



Potentilla erecta



Scorzonera humilis



Molinia caerulea



12. Prairies humides temporairement inondables

CB 37.2 : Prairies humides eutrophes

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Agrostietea stoloniferae* Th. Müll. & Görs 1969

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations de plantes vivaces basses, dominées par un cortège d'espèces à port non graminéoïde et un cortège plus réduit d'espèces à port graminéoïde, pouvant être parfois dominant. Au printemps, ces végétations ont un aspect assez uniforme et jaune dû à la floraison des espèces dominantes (Renoncules, Lotier, Potentilles...). Elles se rencontrent sur les sols engorgés ou temporairement inondables, non tourbeux et riches en éléments nutritifs. Ces végétations s'implantent

dans les fonds de vallons mouillés où l'eau stagne une partie de l'année.

Le Jonc diffus peut former des faciès dominants dans ces prairies qui nécessitent, dans ce cas, un examen fin de la composition floristique pour valider son rattachement. Ces prairies humides abritent souvent quelques d'espèces des mégaphorbiaies et un cortège d'espèces prairiales plus mésophiles. Les espèces des bas-marais sont absentes.

DYNAMIQUE

Ces végétations sont entretenues par pâturage bovin suivi d'un gyrobroyage des refus en fin d'été (Joncs, Cirses...). Les espèces dominantes sont peu sensibles au pâturage qui sélectionne des espèces vivaces ou bisannuelles au détriment

d'espèces annuelles. En cas d'abandon, ces prairies évoluent rapidement vers des mégaphorbiaies. Le drainage de ces végétations entraîne leur disparition à court terme car elles ont besoin d'une phase d'inondation même de courte durée.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Agrostis stolonifera
Carex hirta
Potentilla anserina
Lotus pedunculatus
Myosotis scorpioides

Ranunculus repens
Rumex crispus
Potentilla reptans
Mentha suaveolens
Silene flos-cuculi

Cardamine pratensis
Holcus lanatus
Juncus effusus
Juncus acutiflorus
Carex ovalis



12. Prairies humides temporairement inondables

CB 37.2 : Prairies humides eutrophes

2/2

Agrostis stolonifera



Ranunculus repens



Carex hirta



Rumex crispus



Lotus pedunculatus



Potentilla reptans



Mentha suaveolens



Silene flos-cuculi



Myosotis scorpioides



13. Pâtures
mésohygrophiles

CB 38.1 : Pâtures mésophiles

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Trifolium repens-Phleetalia pratensis* Passarge 1969 *pro parte*
Cardamino pratensis - Cynosurenion cristati Passarge 1969

DH : Non concerné en Limousin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations basses (< 30 cm), pâturées, dominées par un important cortège d'espèces des milieux eutrophes accompagné d'un cortège d'espèces des prairies humides temporairement inondables (fiche 12). L'optimum de développement de la végétation se situe au printemps où ces prairies sont richement colorées de jaune (Pissenlits, Renoncles, Lotier...), de blanc ou de rose (Cardamines, Trèfles...). La strate graminéenne est riche (Crételle, Houlque, Agrostides...).

On retrouve ces végétations sur des sols souvent amendés avec un chargement animal important ce qui influence à la fois leur acidité, leur niveau trophique et leur structure. Il s'agit de prairies souventensemencées d'espèces et de variétés sélectionnées pour leurs qualités fourragères. Le Jonc diffus peut former des faciès dominant dans ces prairies qui nécessitent, dans ce cas, un examen fin de la composition floristique pour leur valider son rattachement.

DYNAMIQUE

Le maintien de ces prairies est directement dépendant du maintien du pâturage. L'abandon du pâturage entraîne ces végétations vers des

mégaphorbiaies dans les secteurs les plus humides puis des fourrés à Saules.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Espèces mésophiles

Cynosurus cristatus
Lolium perenne
Trifolium repens
Taraxacum sect. Ruderalia
Ranunculus acris
Agrostis capillaris
Trifolium pratense

Espèces hygrophiles

Lotus pedunculatus
Ranunculus repens
Cardamine pratensis
Juncus effusus
Juncus acutiflorus
Myosotis scorpioides
Silene flos-cuculi
Cirsium palustre

Espèces eutrophes

Rumex conglomeratus
Cirsium arvense
Rumex obtusifolius



13. Pâtures
mésohygrophiles

CB 38.1 : Pâtures mésophiles

2/2

Cardamine pratensis



Ranunculus repens



Lotus pedunculatus



Juncus effusus



Silene flos-cuculi



Rumex conglomeratus



Myosotis scorpioides



Cirsium palustre



Juncus acutiflorus



15. Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles

CB 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
 CB 37.7 : Lisières humides à grandes herbes

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Filipendula ulmariae-Convulvetea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987
Galio aparines-Urticetea dioicae Passarge ex Kopecký 1969

DH : 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Végétations de hautes herbes, dominées par des plantes au feuillage imposant, limitant l'arrivée de la lumière au niveau du sol et par conséquent limitant le développement d'une strate herbacée basse. En Limousin, on distingue deux grands types de mégaphorbiaies, l'un montagnard (assez rare et localisé sur la façade orientale de la région) et

l'autre de plaine présent dans la plus grande partie de la région. Le sol de cette formation est humide, riche en matières organiques et en nutriments. Ces végétations se développent après une période plus ou moins longue d'interruption de fauche ou de pâturage. Elles peuvent également se développer en situation riveraine sur les berges de rivières ou ruisseaux.

DYNAMIQUE

Une fois installée, la mégaphorbiaie n'est normalement ni pâturée, ni fauchée. Elle évolue lentement vers des saulaies et aulnaies

marécageuses. Les mesures de gestion préconisées dans les cahiers d'habitats visent principalement à lutter contre le développement de la strate arbustive.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Angelica sylvestris
Lysimachia vulgaris
Polygonum bistorta
Chaerophyllum hirsutum
Urtica dioica
Ranunculus aconitifolius
Eupatorium cannabinum

Cirsium palustre
Lythrum salicaria
Caltha palustris
Deschampsia cespitosa
Epilobium hirsutum
Euphorbia villosa

Doronicum austriacum
Filipendula ulmaria
Scirpus sylvaticus
Calystegia sepium
Crepis paludosa
Geranium sylvaticum



15. Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles

CB 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
 CB 37.7 : Lisières humides à grandes herbes

2/2

Filipendula ulmaria



Lythrum salicaria



Angelica sylvestris



Cirsium palustre



Lysimachia vulgaris



Caltha palustris



Scirpus sylvaticus



Polygonum bistorta



Doronicum austriacum



16. Fourrés et bois marécageux

CB 44.9 : Bois marécageux d'Aulnes,
Saules et Myrte des marais
CB 41.51 Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux

1/2

Correspondances référentiels :

PVF : *Alnetea glutinosae* Br.-Bl. & Tüxen ex Westhoff, Dijk & Passchier 1946
Salici cinereae-Rhamnion catharticae Géhu, de Foucault & Delelis ex Rameau in Bardat *et al.* 2004 *pro parte*
Salicion cinereae Müller et Görs 1958
Quercu roboris-Fagetia sylvatica Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 *pro parte*
Molinia caeruleae-Quercion roboris Scamoni & Passarge 1959

DH : 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

PHYSIONOMIE - ECOLOGIE

Fourrés et bois hygrophiles localisés en bordure de marécages, étangs et cours d'eau. Ces boisements s'installent sur des sols très humides, voire asphyxiants, où l'eau est stagnante une grande partie de l'année. La strate arbustive est bien développée ce qui provoque un ombrage important et donc un recouvrement herbacé souvent réduit et la plupart du temps peu diversifié. La strate arborée est

bien développée, composée majoritairement d'Aulne et de Saules.

Le cas particulier des Chênaies à Molinie pourrait être traité séparément. Il s'agit de Chênaies très localisées en Limousin, installées sur des sols très hygromorphes. Seule cette formation relève de la directive « Habitats ».

DYNAMIQUE

Formations résultant la plupart du temps d'un abandon des pratiques agro-pastorales sur prairies humides et mégaphorbiaies. Elles bénéficient parfois, le long des cours d'eau, d'une réouverture ponctuelle pour faciliter la circulation des pêcheurs.

Ce sont des formations assez fréquentes en Limousin et stables au plan dynamique au moins à court terme. La Chênaie à Molinie est stable, son installation demande plusieurs décennies.

ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES

Salix acuminata
Quercus robur
Phalaris arundinacea
Molinia caerulea

Alnus glutinosa
Viburnum opulus
Carex laevigata
Frangula dodonei

Salix aurita
Dryopteris carthusiana
Lysimachia vulgaris
Scutellaria galericulata



16. Fourrés et bois marécageux

CB 44.9 : Bois marécageux d'Aulnes,
Saules et Myrte des marais
CB 41.51 Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux

2/2

Salix acuminata



Salix aurita



Alnus glutinosa



Frangula dodonei



Dryopteris carthusiana



Carex laevigata



Scutellaria galericulata







Lysimachia vulgaris



Phalaris arundinacea



17. Fourrés et bois riverains	CB 44.1 : Formations riveraines de Saules CB 44.3 : Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	1/2	17. Fourrés et bois riverains	CB 44.1 : Formations riveraines de Saules CB 44.3 : Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	2/2																		
<p>Correspondances référentiels :</p> <p>PVF : <i>Crataego monogynae-Prunetea spinosae</i> Tüxen 1962 pro parte <i>Salici cinereae-Rhamnion catharticae</i> Géhu, de Foucault & Delelis ex Rameau in Bardat et al. 2004 <i>Salicetea purpureae</i> Moor 1958 <i>Quercu roboris-Fagetea sylvatica</i> Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 pro parte <i>Alnion incanae</i> Pawłowski in Pawłowski, Sokółowski & Wallisch 1928 <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i> Rameau 1996</p> <p>DH : 91EO Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</p>			<p><i>Populus nigra</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Alnus glutinosa</i></p> 																				
<p>PHYSIONOMIE - ECOLOGIE</p> <p>Boisements comportant de nombreux groupements très différents. Ils sont localisés sur les berges des cours d'eau (ruisseaux et rivières) et peuvent être inondés temporairement lors de crues qui déposent des sédiments favorables à une flore nitrophile. L'eau n'y stagne jamais très longtemps. Un cortège d'arbres et arbustes hygrophiles domine largement les groupements (Aulne, Saules, Frêne, Viorne, Peupliers ou plus rarement en Limousin des Ormes).</p>			<p><i>Deschampsia cespitosa</i> <i>Impatiens noli-tangere</i> <i>Ranunculus aconitifolius</i></p> 																				
<p>DYNAMIQUE</p> <p>Végétations conditionnées par le rythme naturel des crues ou inondations, fortement dépendantes du maintien des conditions écologiques environnantes : ombrage, trophie, niveau de la nappe. Leur dynamique est stable pour les groupements arborés, évolutive pour les groupements arbustifs.</p>			<p><i>Carex pendula</i> <i>Frangula dodonei</i> <i>Salix purpurea</i></p> 																				
<p>ESPECES VEGETALES CARACTERISTIQUES</p> <table border="0"> <tr> <td><i>Alnus glutinosa</i></td> <td><i>Fraxinus excelsior</i></td> <td><i>Ranunculus aconitifolius</i></td> </tr> <tr> <td><i>Impatiens noli-tangere</i></td> <td><i>Populus nigra</i></td> <td><i>Salix purpurea</i></td> </tr> <tr> <td><i>Prunus padus</i></td> <td><i>Molinia caerulea</i></td> <td><i>Deschampsia cespitosa</i></td> </tr> <tr> <td><i>Carex pendula</i></td> <td><i>Thalictrilla thalictroides</i></td> <td><i>Circaea lutetiana</i></td> </tr> <tr> <td><i>Ribes alpinum</i></td> <td><i>Viburnum opulus</i></td> <td><i>Frangula dodonei</i></td> </tr> <tr> <td><i>Ranunculus ficaria</i></td> <td><i>Primula elatior</i></td> <td><i>Allium ursinum</i></td> </tr> </table>			<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Ranunculus aconitifolius</i>	<i>Impatiens noli-tangere</i>	<i>Populus nigra</i>	<i>Salix purpurea</i>	<i>Prunus padus</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Deschampsia cespitosa</i>	<i>Carex pendula</i>	<i>Thalictrilla thalictroides</i>	<i>Circaea lutetiana</i>	<i>Ribes alpinum</i>	<i>Viburnum opulus</i>	<i>Frangula dodonei</i>	<i>Ranunculus ficaria</i>	<i>Primula elatior</i>	<i>Allium ursinum</i>			
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Ranunculus aconitifolius</i>																					
<i>Impatiens noli-tangere</i>	<i>Populus nigra</i>	<i>Salix purpurea</i>																					
<i>Prunus padus</i>	<i>Molinia caerulea</i>	<i>Deschampsia cespitosa</i>																					
<i>Carex pendula</i>	<i>Thalictrilla thalictroides</i>	<i>Circaea lutetiana</i>																					
<i>Ribes alpinum</i>	<i>Viburnum opulus</i>	<i>Frangula dodonei</i>																					
<i>Ranunculus ficaria</i>	<i>Primula elatior</i>	<i>Allium ursinum</i>																					

(2) Annexe n°2

TABLEAU RECAPITULATIF DE CORRESPONDANCE DE LA CODIFICATION UTILISEE POUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE		
ZONES A DOMINANTE HUMIDE	CORINE BIOTOPE	GUIDE D'IDENTIFICATION SIMPLIFIE DES ZONES HUMIDES DU LIMOUSIN
1-Eaux de surface (stagnantes et courantes)		
1.1 Eaux courantes 1.2 Annexes hydrauliques (Bras-morts, noues) 1.3 Plan d'eau (Gravières, étang naturels et artificiels, bassins)	24. Eaux courantes 22. Eaux douces stagnantes 22. Eaux douces stagnantes	
2- Formation forestières humides et/ou marécageuses (taux de couverture > à 50%)	2-Formation forestières humides et/ou marécageuses (taux de couverture > à 50%)	
2.1 Boisements à forte naturalité 2.2 Boisements artificiels-plantations (peupliers, résineux, autres)	44.91 Bois marécageux d'Aulnes 44.92 Saussaies marécageuses 44.3 Forêt de Frêne et d'Aulne 83.3 Plantations	16 Fourrés et bois marécageux 16 17 Fourrés et bois riverains 18 Tourbières boisées
3- Prairies humides		
3.1 Prairies humides naturelles 3.1.1 à jonc 3.1.2 à molinies et autre	37.241 Pâtures à grands Junces 37.31 Prairies humides oligotrophes 37.21 Prairies humides atlantiques 37.215 Prairie à Renouée bistorte 37.219 Prairies à Scirpe des bois 38.1 Prairies mésophiles	8 Prés tourbeux 8 12 Prairies humides temporairement inondables 12 12 13 Pâtures mésohygrophiles
4-Tourbières, landes humides et bas-marais acides		
	51 113 Buttes de buissons nains 51.11 Tourbières hautes 54.5 Tourbières de transition 54.6 Communautés à Rhynchospora alba 51.2 Tourbières à Molinie bleue 31.1 Landes humides 37.32 Prairies à Jonc rude et pelouses à humides à nard 54.4 Bas-marais acide	10 Tourbières, haut-marais et bas-marais 10 --- --- 10 11 Landes humides 9 Pelouses paratourbeuses méso-hygrophiles 10
5-Roselières, magnocaricaies et mégaphorbiaies		
5.1 Roselières 5.2 Magnocaricaies 5.3 Mégaphorbiaies 5.4 Ceinture de végétation méso-eutrophe de bord d'étang	53.1 Roselières 53.2 Communautés à grandes Laïches 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.7 Lisières humides à grandes herbes	7 Roselière et cariçaie 7 15 Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles 15
6-Terres arables		
	82 Cultures	
7-Zones urbaines et autres territoires artificialisés		
6.1 Zones bâties 6.2 Autres : zones (ex: déchetterie, zone de stockage de gravière, parking, bordure d'étang artificialisés; etc.) artificialisées non connectées à 7	86 Villes, villages et sites industriels 86 Villes, villages et sites industriels	
8-Mosaïque d'entités humides de moins de 0,1 ha		

Sources : Inventaire et caractérisation des zones à dominante humide du territoire de la Région limousin (partie du bassin Loire-Bretagne) et du SAGE Vienne (2008) /Guide d'identification simplifiée des zones humides du Limousin (2009) /CORINE biotopes, type d'habitats français

